



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Mesurer la réponse du secteur de l'éducation au VIH et au SIDA

A photograph of a young man in a white shirt and dark tie, pointing with his right hand towards a chalkboard. He is holding a spiral notebook in his left hand. The chalkboard is blue and has white chalk drawings and text on it.

♂
♀ EDUCATION

**Manuel – Soutenir la collecte
des données au niveau national pour
les indicateurs de base**



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Mesurer la réponse du secteur de l'éducation au VIH et au SIDA

**Manuel – Soutenir la collecte
des données au niveau national pour
les indicateurs de base**

Publié en 2015 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France

© UNESCO 2015
Tous droits réservés
ISBN 978-92-3-200064-4



Œuvre publiée en libre accès sous la licence Attribution-ShareAlike 3.0 IGO (CC-BY-SA 3.0 IGO) (<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/igo/>). Les utilisateurs du contenu de la présente publication acceptent les termes d'utilisation de l'Archive ouverte de libre accès UNESCO (www.unesco.org/open-access/terms-use-ccbysa-fr).

Titre original : *Measuring the Education Sector Response to HIV and AIDS: Handbook – Supporting country-level data collection for core indicators*. Publié en 2015 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les idées et les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs ; elles ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'UNESCO et n'engagent en aucune façon l'Organisation.

Photo de couverture : © Shutterstock/michaeljung

Conception et impression : UNESCO
L'imprimeur est certifié Imprim'Vert®, initiative environnementale de l'industrie de l'imprimerie française.

Imprimé en France

ED-2014/WS/28

Table des matières

Remerciements	4
Abréviations et acronymes	5
Introduction	7
Contexte	8
Objectif	9
Structure	10
Comment utiliser ce Manuel	11
Outils	13
Module A	14
Renforcement des outils de collecte de données pour le recensement scolaire annuel	14
Indicateur 2. Établissements d'enseignement : règlements et directives	15
Indicateur 3. Éducation sexuelle et sur le VIH axée sur les compétences pour la vie courante.....	19
Indicateur 4. Éducation sexuelle et sur le VIH axée sur les compétences pour la vie courante : processus d'orientation pour les parents ou les tuteurs.....	22
Indicateur 5. Éducation sexuelle et sur le VIH axée sur les compétences pour la vie courante : formation reçue et enseignement dispensé par des enseignants	24
Indicateur 9. Éducation : soutien de base gratuit aux orphelins et aux enfants vulnérables (OEV) – bourse.....	26
Indicateur 10. Éducation : soutien de base gratuit aux orphelins et aux enfants vulnérables (OEV) – soutien affectif ou psychologique	33
Indicateur 11. Éducation : soutien de base gratuit aux orphelins et aux enfants vulnérables (OEV) – aide sociale (à l'exclusion d'une bourse).....	36
Indicateur 12. Établissements d'enseignement : programmes de réponse au VIH sur le lieu de travail.....	39
Indicateur 14. Éducation : maladie ou décès des élèves.....	43
Indicateur 15. Éducation : taux de déperdition des effectifs enseignants.....	45
Module B	48
Renforcement des outils de collecte de données pour les enquêtes en milieu scolaire.....	48
Indicateur 3. Éducation sexuelle et sur le VIH axée sur les compétences pour la vie courante	49
Indicateur 6. Jeunes : connaissances sur le VIH et le SIDA	54
Indicateur 12. Établissements d'enseignement : programmes de réponse au VIH sur le lieu de travail.....	60
Annexes	65
Annexe A. Lectures complémentaires	66
Appendices	67
Appendice A. Exemple de livret de l'élève	68
Appendice B. Exemple de formulaire de renseignement sur les élèves	70
Appendice C. Réponses au test de connaissances sur le VIH et le SIDA	72
Appendice D. Exemple de questionnaire de l'école.....	73
Appendice E. Procédure pour sélectionner de façon aléatoire 30 élèves au sein d'une école.....	79

Remerciements

Ce Manuel destiné à soutenir la collecte de données au niveau des pays est une initiative de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Il a été rédigé par Stéphanie Dolata, Spécialiste de programme de l'Institut international de planification de l'éducation (IPE-UNESCO).

Les outils de collecte de données ont été initialement conçus pour les essais sur le terrain de certains indicateurs sur l'éducation et le VIH et le SIDA menés en Afrique orientale et australe en 2011-2012. Les essais sur le terrain, dirigés par l'UNESCO en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), faisaient partie d'un processus d'élaboration d'un cadre mondial pour mesurer la réponse du secteur de l'éducation au VIH et au SIDA. Ces essais sur le terrain s'appuyaient sur les travaux du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) et de l'Équipe de travail inter-institutions sur l'éducation (ETII).

La conception des tests sur le terrain en 2011-2012 a été coordonnée par l'IPE qui a apporté son expertise, formé les équipes de pays et développé un ensemble d'outils et de manuels pour les étapes clés de la mise à l'essai des indicateurs (échantillonnage, collecte et saisie des données, analyse et interprétation des données pour guider les politiques éducatives, etc.).

L'instrument de collecte des données pour l'indicateur 6 " Jeunes : connaissances sur le VIH et le SIDA » a été élaboré en s'inspirant d'outils utilisés dans les enquêtes suivantes : Enquêtes démographiques et de santé (Demographic and Health Surveys – DHS), Enquêtes à indicateurs multiples (Multiple Indicator Cluster Surveys - MICS), et le test de connaissances sur le VIH et le SIDA de l'enquête SACMEQ.

Nous voulons également remercier chaleureusement les équipes nationales qui ont participé aux tests des indicateurs en Afrique orientale et australe. Ces équipes comprennent les Groupes nationaux de coordination pour les tests sur le terrain, composés de représentants des Systèmes d'information sur la gestion de l'éducation (SIGE), les Conseils nationaux de lutte contre le SIDA et les conseillers chargés du suivi et de l'évaluation de l'ONUSIDA. Nous souhaitons aussi remercier les consultants individuels qui ont travaillé avec les équipes nationales au cours des tests sur le terrain : Dalleen Witbooi en Namibie ; Victor Madziakapita en Afrique du Sud ; Flora Kessy en Tanzanie ; et Chisonga Nixon en Zambie. Enfin, un remerciement tout spécial est destiné aux chefs d'établissement, aux enseignants et aux élèves de toutes les écoles qui ont participé aux tests sur le terrain des indicateurs.

Enfin, des remerciements spéciaux sont adressés à Christophe Cornu et à Yong Feng Liu (Siège de l'UNESCO, Section de l'éducation pour la santé et la citoyenneté mondiale) pour leurs précieux commentaires lors de la rédaction de ce Manuel, ainsi qu'à Monica Githaiga et à Marc Bernal (Équipe régionale de l'ISU en Afrique subsaharienne), Patrick Nkengne [Pôle d'analyse sectorielle en éducation (Pole de Dakar – IPE)] et Farid Abillama (IPE) pour leurs commentaires sur la version finale de ce Manuel.

L'UNESCO remercie vivement le Fonds de l'OPEP pour le développement international (FODI) et les gouvernements de la Suède et de la Norvège pour leur soutien financier à l'élaboration de ce Manuel, dans le cadre de leur partenariat avec l'UNESCO, destiné à appuyer les réponses globales du secteur de l'éducation au VIH et au SIDA en Afrique de l'Est et australe.

Abréviations et acronymes

ARV	Antirétroviraux
CTV	Conseil et test de dépistage volontaires
ETII	Équipe de travail inter-institutions sur l'éducation (ONUSIDA)
IPE	Institut international de planification de l'éducation
IST	Infection sexuellement transmissible
MERG	Groupe de référence de l'ONUSIDA pour le suivi et l'évaluation
NCPI	Instrument des politiques et des engagements nationaux
OEV	Orphelins et enfants vulnérables
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
SACMEQ	Consortium de l'Afrique australe et orientale pour le pilotage de la qualité de l'éducation
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SIDA	Syndrome d'immunodéficience acquise
SIGE	Système d'information sur la gestion de l'éducation
UIS	Institut de statistique de l'UNESCO
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine

Introduction

1. Contexte
2. Objectif
3. Structure
4. Comment utiliser ce Manuel

Contexte

L'éducation contribue à l'acquisition de connaissances et de compétences personnelles qui sont essentielles pour prévenir le VIH. Dans les pays où il existe une épidémie généralisée de VIH, le secteur de l'éducation participe également à l'atténuation des effets du SIDA sur les élèves, le personnel éducatif, leurs familles et leurs communautés. Il est important de suivre et d'évaluer le rôle de l'éducation face à l'épidémie de VIH afin que les pays améliorent la qualité de leurs politiques et de leurs programmes en milieu scolaire.

Sous la direction de l'UNESCO et en collaboration avec un certain nombre de gouvernements et d'organisations, l'Équipe de travail inter-institutions sur l'éducation (ETII) de l'ONUSIDA a élaboré 15 indicateurs internationalement reconnus destinés à mesurer la réponse du secteur de l'éducation au VIH et au SIDA. Ces indicateurs doivent permettre d'adopter une approche commune pour le suivi et l'évaluation des politiques et des programmes sur le VIH du secteur de l'éducation.

Les indicateurs regroupés dans le tableau 1 ci-dessous ont été mis au point à la suite d'un examen approfondi des indicateurs existants, d'une consultation internationale et de tests sur le terrain en collaboration avec un certain nombre de ministères de l'Éducation. Vous trouverez des informations circonstanciées sur ces indicateurs, leur sélection, leur essai sur le terrain et leur validation dans la publication *Mesurer la réponse du secteur de l'éducation au VIH et au SIDA – Directives pour l'élaboration et l'utilisation d'indicateurs de base* (« Directives » ci-après). Ces *Directives* fournissent des informations détaillées sur les raisons qui ont justifié la sélection de chaque indicateur ; les méthodes de collecte et de mesure des données ; des conseils sur la façon de les interpréter, y compris la façon d'analyser les données de divers indicateurs et de tirer des conclusions concernant des changements potentiels dans les politiques et les programmes du secteur de l'éducation.

Les utilisateurs de ce Manuel doivent considérer les *Directives*, complémentaires à cet ouvrage, comme le document de référence principal.

Tableau 1 : Indicateurs de base recommandés pour mesurer la réponse du secteur de l'éducation au VIH

Indicateur 1	Instrument des politiques et des engagements nationaux (NCPI)
Indicateur 2	Établissements d'enseignement : règlements et directives
Indicateur 3	Éducation sexuelle et sur le VIH axée sur les compétences pour la vie courante
Indicateur 4	Éducation sexuelle et sur le VIH axée sur les compétences pour la vie courante : processus d'orientation pour les parents ou les tuteurs
Indicateur 5	Éducation sexuelle et sur le VIH axée sur les compétences pour la vie courante : formation reçue et enseignement dispensé par des enseignants
Indicateur 6	Jeunes : connaissances sur le VIH et le SIDA
Indicateur 7	Jeunes : rapports sexuels avant l'âge de 15 ans
Indicateur 8	Jeunes : utilisation du préservatif lors du dernier rapport sexuel chez les personnes ayant plusieurs partenaires sexuels
Indicateur 9	Soutien de base gratuit aux orphelins et aux enfants vulnérables (OEV) – bourse
Indicateur 10	Soutien de base gratuit aux orphelins et aux enfants vulnérables (OEV) – soutien affectif ou psychologique
Indicateur 11	Soutien de base gratuit aux orphelins et aux enfants vulnérables (OEV) – aide sociale (à l'exclusion d'une bourse)
Indicateur 12	Établissements d'enseignement – programmes de réponse au VIH sur le lieu de travail
Indicateur 13	Assiduité scolaire des orphelins
Indicateur 14	Éducation : maladie ou décès des élèves
Indicateur 15	Éducation : taux de déperdition des effectifs enseignants

Sur les 15 indicateurs de base recommandés par les *Directives*, huit indicateurs (indicateurs 1 à 8) s'adressent à tous les pays pour suivre et évaluer la réponse du secteur de l'éducation au VIH et au SIDA ; sept indicateurs (indicateurs 9 à 15) sont destinés aux pays où il existe une épidémie généralisée de VIH¹.

Ces indicateurs ont été validés par l'Équipe de travail inter-institutions sur l'éducation (ONUSIDA) en février 2013. Leur utilisation est recommandée aux pays de toutes les régions, notamment leur intégration dans les systèmes de collecte de données existants. Plus précisément :

- pour quatre indicateurs, les données sont généralement déjà collectées à travers l'instrument des politiques et des engagements nationaux (indicateur 1) ainsi que des enquêtes de population (indicateurs 7, 8 et 13) ; et
- pour les 11 autres indicateurs (indicateurs 2-6, 9-12 et 14-15), il est recommandé que les données soient collectées par le secteur de l'éducation lors du recensement scolaire annuel SIGE ou d'enquêtes en milieu scolaire.

Le Système d'information sur la gestion de l'éducation, ou SIGE, est traditionnellement la principale source de données administratives sur le secteur de l'éducation. Il prend régulièrement en charge la collecte, la saisie, le traitement et la diffusion des données sur le système éducatif afin de soutenir la planification et la gestion de l'éducation, et de guider la formulation des politiques et la prise de décisions. Les données recueillies au moyen de questionnaires lors du recensement scolaire annuel sont généralement publiées dans des rapports statistiques comprenant, pour un certain nombre d'indicateurs, des données brutes destinées à être utilisées par les décideurs et les planificateurs, ainsi que par les principales parties prenantes.

En ce qui concerne les indicateurs sur l'éducation et le VIH/SIDA, les pays qui ont participé aux tests sur le terrain d'un certain nombre d'indicateurs recommandés en 2011-2012 ont confirmé qu'une grande partie des données nécessaires était déjà recueillie ou pouvait l'être via le recensement scolaire annuel SIGE.

Les enquêtes en milieu scolaire, dont il est également préférable que le secteur de l'éducation soit responsable, constituent une autre façon de recueillir des données. En ce qui concerne l'ensemble des indicateurs de base décrits dans ce Manuel, les enquêtes en milieu scolaire sont recommandées pour trois indicateurs (indicateurs 3, 6 et 12). On constate que les indicateurs 3 et 12 (respectivement « Éducation sexuelle et sur le VIH axée sur les compétences pour la vie courante » et « Établissements d'enseignement : programmes de réponse au VIH sur le lieu de travail ») proposent deux méthodes différentes de mesure. Il existe une version simplifiée destinée à être intégrée dans le recensement scolaire annuel SIGE, et une version détaillée pour les enquêtes en milieu scolaire.

L'instrument des politiques et des engagements nationaux, ainsi que les enquêtes de population sont, respectivement, des outils de mesure et des sources de données pour surveiller les aspects de la réponse du secteur de l'éducation au VIH et au SIDA qui ne peuvent être évalués via le SIGE ou des enquêtes en milieu scolaire. Par exemple, les bureaux nationaux de statistique sont généralement responsables des données démographiques.

Objectif

L'objectif de ce Manuel est de fournir aux ministères de l'Éducation des lignes directrices pour renforcer leurs capacités de collecte de données via le SIGE afin de produire les 11 indicateurs de base pour lesquels des données sont collectées par le secteur de l'éducation. Plus précisément, il fournit aux responsables du SIGE et aux principales parties prenantes chargées de la collecte des données et de l'élaboration des indicateurs de base sur la réponse du secteur de l'éducation au VIH et au SIDA des lignes directrices et des outils pour :

- intégrer 10 indicateurs de base sélectionnés dans le recensement scolaire annuel ; et
- inclure 3 indicateurs de base dans les enquêtes en milieu scolaire.

¹ Une épidémie généralisée de VIH est une épidémie qui perdure par transmission hétérosexuelle. Dans ce cas, la prévalence du VIH est généralement supérieure à 1 % chez les femmes enceintes bénéficiant d'un suivi prénatal (*Guide de terminologie de l'ONUSIDA*, 2011, p. 12).

Structure

Le Manuel est composé de deux modules :

Module A : Renforcement des outils de collecte de données lors du recensement scolaire annuel

Dans ce module, les recommandations des directives sont axées sur ***l'intégration des questions concernant 10 indicateurs de base dans le recensement scolaire annuel***. Pour chaque indicateur choisi, vous trouverez des fiches de méthodologie sur la conception des questions à inclure dans le recensement scolaire annuel afin de recueillir des données.

La fiche méthodologique pour chacun des indicateurs de base sélectionnés

La fiche méthodologique commence par rappeler la définition extraite des *Directives*. Elle examine ensuite les variables et les composantes de la conception et de l'examen des éléments correspondants du questionnaire.

Deux types de structures sont recommandés pour la conception des questions : les questions fermées (simples ou multiples) et les questions filtres. Les questions fermées demandent au répondant de choisir parmi un ensemble de réponses possibles. Une question filtre est un cas particulier de question fermée car elle ne s'applique qu'à un sous-groupe de répondants. Il est important de noter que le nombre de questions qu'il faut inclure dans le questionnaire de recensement scolaire annuel ne coïncide pas nécessairement avec le nombre de variables. Souvent, plus d'une question doit être posée pour rendre une variable opérationnelle.

Quand un terme courant est utilisé, sa définition normalisée est donnée.

En outre, la fiche méthodologique donne des exemples de questions utilisées pour recueillir des données, avec des instructions claires et précises pour répondre aux questions. Pour certaines questions, les instructions sont également accompagnées d'une liste de contrôle pour vérifier leur cohérence. Ces exemples sont réels ou adaptés des instruments administrés au cours des tests sur le terrain menés en 2011-2012 en Afrique australe et orientale.

Module B : Renforcement des outils de collecte de données pour les enquêtes en milieu scolaire

Ce module comprend des détails sur les outils (formulaire de renseignement sur les élèves et livret de l'élève) avec les procédures administratives nécessaires pour recueillir des données sur l'indicateur 6 « Jeunes : connaissances sur le VIH et le SIDA ». Il fournit également des recommandations méthodologiques pour les indicateurs 3 et 12, respectivement « Éducation sexuelle et sur le VIH axée sur les compétences pour la vie courante » et « Établissements d'enseignement : programmes de réponse au VIH sur le lieu de travail ». Pour chaque indicateur, on spécifie l'outil recommandé de collecte de données, on rappelle la définition des *Directives* et on considère les variables et les composantes pour la conception et l'examen des éléments du questionnaire correspondant.

En outre, quelques lectures complémentaires sont suggérées à la fin de l'ouvrage. Vous trouverez également dans les annexes des exemples de questionnaires scolaires destinés à recueillir des données sur les établissements pour les indicateurs 3 et 12.

Les questions liées aux procédures scientifiques pour obtenir un ***échantillon national*** représentatif d'écoles et d'élèves ne sont pas traitées dans le Module B. Pour obtenir des conseils sur la conception de l'échantillonnage, il est recommandé de se référer à la publication du Professeur Kenneth N. Ross, *Sample Design for Educational Survey Research* (Conception de l'échantillon pour les enquêtes de recherche en éducation, 2005), où les différentes méthodes de sélection d'un échantillon pour les enquêtes de recherche en éducation sont examinées. Cet ouvrage

comprend également une section sur la précision des estimations obtenues à partir d'échantillons aléatoires (et donc la détermination de la taille de l'échantillon) ainsi que des procédures pour prélever un échantillon national représentatif d'élèves.

Comment utiliser ce Manuel

De manière générale, les utilisateurs de ce Manuel doivent lire attentivement les *Directives* pour comprendre de façon approfondie le titre, la définition, l'objet, le fondement, la méthode de mesure, la méthode de collecte, la fréquence de mesure, la ventilation, l'interprétation, les atouts et les faiblesses, ainsi que les sources d'information supplémentaires pour chaque indicateur. Il s'agit de s'assurer que le processus, la méthodologie et les outils à développer pour produire des données pour chaque indicateur recommandé dans les *Directives* sont compatibles avec ses spécificités. Des directives supplémentaires pour l'utilisation des Modules A et B sont données ci-dessous.

Utilisation du Module A

Le personnel en charge du SIGE devrait revoir le questionnaire utilisé lors du recensement scolaire annuel afin d'identifier les questions qui pourraient être utilisées pour l'élaboration des indicateurs de base, ainsi que les sections où de nouvelles questions pourraient être insérées.

En ce qui concerne les questions existantes, il est essentiel que le personnel en charge du SIGE harmonise la façon de mesurer les réponses pour chaque indicateur, comme spécifié dans les *Directives*. Plus précisément, cette harmonisation exige de vérifier la cohérence des définitions, des concepts et des modalités de réponses, et de modifier le recensement scolaire annuel SIGE, si nécessaire.

Utilisation du Module B

Les agents en charge du SIGE et/ou les parties prenantes responsables de la conception du questionnaire utilisé lors des enquêtes en milieu scolaire doivent : i) lire attentivement les exigences méthodologiques pour l'indicateur 6 décrites dans le Module B et ; ii) veiller à ce que ces exigences soient respectées durant les enquêtes en milieu scolaire.

Les enquêtes en milieu scolaire pourraient également être utilisées pour recueillir des informations plus détaillées pour l'indicateur 3 (« Éducation sexuelle et sur le VIH axée sur les compétences pour la vie courante ») et l'indicateur 12 (« Établissements d'enseignement : programmes de réponse au VIH sur le lieu de travail »). Le personnel en charge du SIGE et/ou les parties prenantes responsables de la conception du questionnaire destiné aux enquêtes en milieu scolaire devraient veiller à harmoniser la façon de mesurer les réponses pour chaque indicateur, comme décrit dans les *Directives*.

Outils

Module A : Renforcement des outils de collecte de données pour le recensement scolaire annuel

Module B : Renforcement des outils de collecte de données pour les enquêtes en milieu scolaire

Module A

Renforcement des outils de collecte de données pour le recensement scolaire annuel

- Indicateur 2. Établissements d'enseignement : règlements et directives
- Indicateur 3. Éducation sexuelle et sur le VIH axée sur les compétences pour la vie courante
- Indicateur 4. Éducation sexuelle et sur le VIH axée sur les compétences pour la vie courante : processus d'orientation pour les parents ou les tuteurs
- Indicateur 5. Éducation sexuelle et sur le VIH axée sur les compétences pour la vie courante : formation reçue et enseignement dispensé par des enseignants
- Indicateur 9. Éducation : soutien de base gratuit aux orphelins et aux enfants vulnérables (OEV) : bourse
- Indicateur 10. Éducation : soutien de base gratuit aux orphelins et aux enfants vulnérables (OEV) : soutien affectif ou psychologique
- Indicateur 11. Éducation : soutien de base gratuit aux orphelins et aux enfants vulnérables (OEV) : aide sociale (à l'exclusion d'une bourse)
- Indicateur 12. Établissements d'enseignement : programmes de réponse au VIH sur le lieu de travail
- Indicateur 14. Éducation : maladie ou décès des élèves
- Indicateur 15. Éducation : taux de déperdition des effectifs enseignants

Indicateur 2. Établissements d'enseignement : règlements et directives

Dans les *Directives*, l'indicateur 2 « Établissements d'enseignement : règlements et directives » est défini ainsi :

Pourcentage d'établissements d'enseignement qui ont établi et communiqué aux parties prenantes concernées des règlements et des directives à l'attention du personnel et des élèves relatifs à la sécurité physique, à la stigmatisation et à la discrimination, au harcèlement et aux abus sexuels

Comme expliqué dans la Méthode de mesure, cet indicateur exige de déterminer le pourcentage des établissements d'enseignement qui ont répondu avoir adopté des règlements et des directives qui couvrent cinq aspects principaux et ont été communiqués aux cinq catégories de parties prenantes (élèves, personnel enseignant, personnel non enseignant, parents/tuteurs, conseil d'école/conseil d'établissement/conseil d'administration) lors de l'année scolaire précédente. Concrètement, cela implique de définir clairement « règlements et directives » aux directeurs/chefs d'établissement d'enseignement et de recueillir des données sur la couverture du contenu et sa communication, seulement si l'école a adopté des règlements et des directives.

Fournissez la définition normalisée de « règlements et directives » :

- Afin de s'assurer que les données sont de grande qualité et comparables (et donc éviter des réponses incorrectes, biaisées ou manquantes), il est essentiel, lors du recensement scolaire annuel SIGE, de fournir la définition normalisée de « règlements et directives » aux directeurs/chefs d'établissement d'enseignement dans le manuel/fiche d'instruction SIGE ou dans le questionnaire de recensement annuel scolaire.
- Selon les *Directives*, la définition normalisée est la suivante : « Les règlements et les directives constituent des normes applicables à des processus et à des activités. Ils donnent au personnel scolaire et aux élèves un cadre juridique pour réduire le harcèlement sexuel, la stigmatisation et la discrimination, notamment à l'égard de ceux qui vivent avec le VIH ». Ils peuvent également être :
 - a) élaborés par l'école, mais ne pas être reconnus par le ministère de l'Éducation ;
 - b) élaborés par l'école et reconnus par le ministère de l'Éducation ;
 - c) élaborés par une source extérieure (autre que l'école) et adoptés par l'école, mais ne pas être reconnus par le ministère de l'Éducation ;
 - d) élaborés par une source extérieure, adoptés par l'école et reconnus par le ministère de l'Éducation ;
 - e) transmis par le ministère de l'Éducation ou adaptés à partir de ceux-ci.

Utilisez une question de contingence ou filtre avec deux questions complémentaires :

- Le format de la question à insérer dans le recensement scolaire annuel SIGE pourrait être une question de contingence ou une question filtre. La question filtre dirige les écoles qui ont adopté des règlements et directives vers deux questions complémentaires sur la couverture de contenu et la communication aux principales parties prenantes. Elle oriente les écoles qui répondent que ce n'est pas le cas vers la suite du questionnaire.
- Une question complémentaire doit se référer à la couverture des cinq principaux aspects des règlements et directives. Il s'agit notamment des définitions et des règlements relatifs à la sécurité physique à l'école ; à la stigmatisation et à la discrimination à l'égard de membres du personnel et d'élèves vivant avec le VIH ou affectés par le VIH ; de la stigmatisation et de la discrimination à l'égard de membres du personnel et d'élèves fondées sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou d'autres motifs ; le harcèlement et les abus sexuels ; ainsi que les procédures de règlement des différends et procédures disciplinaires en cas de violation du règlement.

- L'autre question complémentaire doit se référer aux moyens de communication des règlements et des directives (réunions/ateliers et distribution d'exemplaires) pour cinq catégories de parties prenantes (élèves, personnel enseignant, personnel non enseignant, parents/tuteurs, conseil d'école/conseil d'établissement/conseil d'administration) au sein de l'école.
- Une question filtre alternative pourrait être utilisée pour orienter les écoles qui ont adopté des règlements et des directives portant sur tous les thèmes nécessaires vers une seule question complémentaire portant sur les moyens de communication de ceux-ci (réunions/ateliers et distribution d'exemplaires) aux cinq catégories de parties prenantes (élèves, personnel enseignant, personnel non enseignant, parents/tuteurs, conseil d'école/conseil d'établissement/conseil d'administration) au sein de l'école. Elle orienterait les écoles qui répondent que ce n'est pas le cas vers une question ultérieure. Il s'agit d'une version simplifiée mais cette dernière nécessite une bonne compréhension des directeurs/chefs d'établissement d'enseignement de ce que sont les règlements et directives.
- Il est important de noter que les modalités de réponse aux questions complémentaires proviennent strictement de la méthode de mesure préconisée par les Directives ; par conséquent, elles ne doivent pas être modifiées ou supprimées.

Deux modèles de questions pour ce filtre sont proposés dans les encadrés 1 et 2. Dans l'encadré 1, la première zone de note donne la définition normalisée et la question commence par un filtre afin de s'assurer que les questions complémentaires 1 a) et 1 b) ne sont posées qu'aux écoles qui ont adopté des règlements et directives. En conséquence, la deuxième zone de note est destinée à orienter les directeurs/chefs d'établissement d'enseignement vers les questions pertinentes.

- Les établissements disposant de règlements et directives (c'est-à-dire lorsque « Oui » est coché à la question 1) doivent répondre aux deux questions complémentaires sur le contenu des règlements et directives [question 1 a)] et sur les éventuels modes de communication envers les principales parties prenantes durant l'année scolaire précédente [question 1 b)].
- Les établissements qui n'ont pas adopté de règlements et directives (c'est-à-dire lorsque « Non » est coché à la question 1) ne doivent pas répondre aux questions complémentaires mais aller directement à la question suivante.

Dans l'encadré 2, la note présente la définition normalisée complète avec les domaines devant être couverts. Après la note, une question filtre les écoles qui ont adopté des règlements et des directives, et les autres. Les directeurs/chefs d'établissement d'enseignement des écoles disposant de règlements et directives (c'est-à-dire lorsque « Oui » est coché à la question 1) sont invités à répondre à la question sur les éventuels modes de communication envers les principales parties prenantes durant l'année scolaire précédente [question 1 b)].

Encadré 1 : Premier modèle de question pour les établissements d'enseignement

NOTE : Les règlements et les directives constituent des normes applicables à des processus et à des activités. Ils donnent au personnel scolaire et aux élèves un cadre juridique pour réduire le harcèlement sexuel, la stigmatisation et la discrimination, notamment à l'égard de ceux qui vivent avec le VIH. Ils peuvent être transmis par le ministère de l'Éducation ou adoptés à partir de ces documents, élaborés par l'école ou une source extérieure.

1. Votre établissement a-t-il adopté des règlements et des directives en lien avec le VIH et le SIDA ?
(Veuillez ne cocher qu'une seule réponse.)

Non

Oui

NOTE : Si votre établissement n'a pas adopté de règlements et directives, ne répondez pas aux questions complémentaires, passez à la question suivante du recensement scolaire annuel SIGE.

NOTE : Si votre établissement a adopté des règlements et directives, répondez aux questions 1 a) et 1 b).

1(a). Ces règlements et ces directives couvrent-ils les aspects suivants ?
(Veuillez ne cocher qu'une seule réponse pour chaque aspect.)

Définitions et règlements concernant		Non	Oui
1(a).1	Sécurité physique à l'école		
1(a).2	Stigmatisation et discrimination à l'égard de membres du personnel et d'élèves vivant avec le VIH ou affectés par le VIH		
1(a).3	Stigmatisation et discrimination à l'égard de membres du personnel et d'élèves fondées sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou d'autres motifs		
1(a).4	Harcèlement et abus sexuels		
Application des règlements et des directives		Non	Oui
1(a).5	Procédures de règlement des différends et procédures disciplinaires en cas de violation du règlement énoncé dans les règlements et les directives		

1(b). Veuillez indiquer, parmi les parties prenantes de votre établissement ci-dessous, celles qui ont été informées des règlements et des directives et préciser le mode de communication utilisé pour chaque catégorie au cours de la dernière année scolaire.

(Veuillez cocher une seule case pour chaque mode de communication.)

Si les règlements et directives n'ont pas été communiqués à une catégorie de parties prenantes, veuillez cocher la case « Non » pour chaque mode de communication pour ce groupe.)

Groupes/catégories de parties prenantes	Mode de communication					
	Réunion/atelier		Par écrit		Autre mode de communication	
	Non	Oui	Non	Oui		Oui
1(b).1	Élèves					
1(b).2	Personnel enseignant					
1(b).3	Personnel non enseignant					
1(b).4	Parents/tuteurs					
1(b).5	Conseil d'école/conseil d'établissement/conseil d'administration					

Encadré 2 : Deuxième modèle de questions pour les établissements d'enseignement

NOTE : Les règlements et les directives constituent des normes applicables à des processus et à des activités. Ils donnent au personnel scolaire et aux élèves un cadre juridique pour réduire le harcèlement sexuel, la stigmatisation et la discrimination, notamment à l'égard de ceux qui vivent avec le VIH. Ils peuvent être transmis par le ministère de l'Éducation ou adoptés à partir de ces documents, élaborés par l'école ou une source extérieure.

Les règlements et les directives doivent couvrir tous les éléments clés suivants :

a) Définitions et règlement en ce qui concerne : i) la sécurité physique à l'école ; ii) la stigmatisation et la discrimination à l'égard de membres du personnel et d'élèves vivant avec le VIH ou affectés par le VIH ; iii) la stigmatisation et la discrimination à l'égard de membres du personnel et d'élèves fondées sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou d'autres motifs ; et iv) le harcèlement et les abus sexuels ; et

b) Application des règlements et des directives.

1. Votre établissement a-t-il adopté des règlements et des directives sur la sécurité physique, la stigmatisation et la discrimination, le harcèlement et les abus sexuels qui ont été communiqués aux parties prenantes concernées ?
(Veuillez cocher une seule case.)

Non

Oui. Veuillez indiquer, parmi les parties prenantes de votre établissement ci-dessous, celles qui ont été informées des règlements et des directives et préciser le(s) mode(s) de communication utilisé(s) pour chaque catégorie au cours de la dernière année scolaire.

(Veuillez cocher une seule case pour chaque mode de communication.)

Si les règlements et les directives n'ont pas été communiqués à une catégorie de parties prenantes, veuillez cocher « Non » pour chaque mode de communication pour cette catégorie.)

	Groupes/catégories de parties prenantes	Mode de communication					
		Réunion/atelier		Par écrit		Autre mode de communication	
		Non	Oui	Non	Oui		Oui
1(a).1	Élèves						
1(a).2	Personnel enseignant						
1(a).3	Personnel non enseignant						
1(a).4	Parents/tuteurs						
1(a).5	Conseil d'école/conseil d'établissement/conseil d'administration						

Indicateur 3. Éducation sexuelle et sur le VIH axée sur les compétences pour la vie courante

L'indicateur 3 « Éducation sexuelle et sur le VIH axée sur les compétences pour la vie courante » est défini ainsi :

Pourcentage d'écoles ayant dispensé une éducation sexuelle et sur le VIH axée sur les compétences pour la vie courante au cours de la dernière année scolaire

La méthode de mesure de cet indicateur nécessite une bonne compréhension des directeurs/chefs d'établissement d'enseignement sur le sens/contenu d'« éducation sexuelle et sur le VIH axée sur les compétences pour la vie courante ». La question sur la couverture de contenu est destinée seulement aux écoles proposant cet enseignement, dans le programme officiel et/ou dans le cadre d'activités périscolaires. Il est également important de s'assurer de la ventilation des données de l'indicateur, comme le niveau de scolarité offert par les établissements.

Une dernière remarque concerne l'emplacement de cette question. Comme les indicateurs 3, 4 et 5 portent sur le même sujet « Éducation sexuelle et sur le VIH axée sur les compétences pour la vie courante », les questions les concernant pourraient être regroupées dans le recensement scolaire annuel SIGE.

Fournissez la définition normalisée d'« éducation sexuelle et sur le VIH axée sur les compétences pour la vie courante » :

- La définition normalisée devrait être fournie aux directeurs/chefs d'établissement d'enseignement dans le manuel/fiche d'instruction SIGE ou dans une zone de note lors du recensement scolaire annuel SIGE.
- Selon l'UNESCO, « Le principal objectif d'une éducation sexuelle est de doter les enfants et les jeunes des connaissances, compétences et valeurs leur permettant de faire des choix responsables quant à leurs relations sexuelles et sociales dans un monde affecté par le VIH. »²
- Les *Directives* définissent l'enseignement des compétences pour la vie courante comme « une méthode efficace qui s'appuie sur des exercices interactifs. Son but est d'enseigner aux jeunes des comportements susceptibles de les aider à gérer les exigences et les défis de la vie quotidienne. Ces compétences peuvent inclure des aptitudes en matière de prise de décision et de résolution des problèmes, de pensée créative et critique, de connaissance de soi-même, de communication et de relations avec les autres. Elles peuvent aussi permettre aux jeunes de gérer leurs émotions et ce qui les stresse. Lorsqu'elle est spécifiquement adaptée à un enseignement relatif au VIH dispensé dans les écoles, cette approche aide les jeunes à comprendre et à évaluer les facteurs individuels, sociaux et environnementaux qui augmentent ou réduisent le risque de transmission du VIH. Sous réserve qu'elle soit correctement mise en œuvre, elle peut avoir un effet positif sur les comportements, y compris un recul de l'âge du premier rapport sexuel et une réduction du nombre de partenaires sexuels. »

Utilisez une question de contingence ou une question filtre avec une question complémentaire :

- Le format de la question à insérer dans le recensement scolaire annuel SIGE pourrait être une question de contingence ou filtre. La question filtre oriente l'école qui a proposé un enseignement complet relatif au VIH et à la sexualité axé sur les compétences pour la vie courante vers une question complémentaire sur la couverture de contenu ; elle dirige les autres établissements vers la suite du questionnaire.

² UNESCO/ONUSIDA, *Principes directeurs internationaux sur l'éducation sexuelle* (2009), volume I : « Le bien-fondé de l'éducation sexuelle », p. 11.

- La question complémentaire devrait se référer à la couverture des trois thèmes qui devraient être inclus dans une éducation sexuelle et au VIH axée sur les compétences pour la vie courante, par niveau de scolarité (primaire et secondaire). Ces trois thèmes sont : a) compétences génériques nécessaires à la vie courante, par exemple prise de décision, communication, aptitude à dire non ; b) santé sexuelle et reproductive/éducation sexuelle, par exemple croissance et développement de l'être humain, vie de famille, reproduction, abus sexuels, transmission des IST ; et c) transmission et prévention du VIH.
- Ces thèmes principaux sont issus de la méthode de mesure de l'indicateur. Ils constituent un ensemble simplifié (par rapport à la série de questions pour les enquêtes en milieu scolaire) de questions à inclure dans le recensement scolaire annuel SIGE. Ces éléments ne doivent pas être modifiés ou supprimés.

Si une question similaire est déjà incluse dans le recensement scolaire annuel SIGE, sa comparabilité doit être soigneusement étudiée. Il faut vérifier que la question actuelle respecte les recommandations des *Directives* pour la construction et l'utilisation des indicateurs de base (définition, thèmes, etc.) et, si nécessaire, l'amender par souci de cohérence.

Regroupez les questions conçues pour les indicateurs 3, 4 et 5

Un modèle de question filtre est proposé dans l'encadré 3. Après la note rappelant la définition normalisée, la question qui suit distingue les établissements d'enseignement qui ont fourni une éducation sexuelle et sur le VIH axée sur les compétences pour la vie courante au cours de l'année scolaire précédente ou pas.

- Les directeurs/chefs d'établissement des établissements qui ont fourni une éducation sexuelle et sur le VIH axée sur les compétences pour la vie courante (c'est-à-dire lorsque « Oui » est coché) sont invités à indiquer, pour chaque niveau de scolarité, si ce programme a couvert chaque sujet ou pas.
- Si une école ne comprend pas un niveau de scolarité, il est nécessaire de guider les répondants et de les inviter clairement à sauter les sujets connexes.
- Les niveaux de scolarité (primaire et secondaire) proposés dans l'encadré 3 sont utilisés comme exemple et doivent être adaptés pour tenir compte de la structure du système éducatif avec la terminologie appropriée. Par exemple, le niveau secondaire sera divisé en secondaire inférieur et supérieur dans certains pays.

Encadré 3 : Modèle de questions pour les établissements d'enseignement

NOTE : L'éducation sexuelle et sur le VIH axée sur les compétences pour la vie courante s'appuie sur des exercices interactifs, afin de doter les enfants et les jeunes des connaissances, compétences et valeurs leur permettant de faire des choix responsables quant à leurs relations sexuelles et sociales dans un monde affecté par le VIH. Selon les *Principes directeurs internationaux sur l'éducation sexuelle* de l'UNESCO/ONUSIDA (volume II), une éducation sexuelle complète couvre les sujets suivants avec des objectifs d'apprentissage spécifiques selon l'âge (voir le questionnaire pour une liste des principaux thèmes) :

1. Relations interpersonnelles
2. Valeurs, attitudes et compétences
3. Culture, société et droits de l'homme
4. Développement humain
5. Comportement sexuel
6. Santé sexuelle et reproductive

1. Les élèves de votre école ont-ils reçu une éducation sexuelle et sur le VIH complète axée sur les compétences pour la vie courante au cours de la dernière année scolaire ?

(Veuillez cocher une seule case.)

Non

Oui et les thèmes suivants ont été abordés dans le programme d'éducation sexuelle et sur le VIH axée sur les compétences pour la vie courante :

(Veuillez cocher une seule case pour chaque thème.)

S'il vous plaît, **ne cochez pas** les cases pour un niveau qui **n'est pas** disponible à l'école.)

Au niveau primaire

		Non	Oui
1.1	Enseignement des compétences génériques pour la vie courante (par exemple, aptitude à prendre des décisions, à communiquer, à dire non)		
1.2	Éducation à la santé reproductive et sexuelle/éducation sexuelle (par exemple croissance et développement de l'être humain, vie de famille, santé reproductive, abus sexuels, transmission des IST)		
1.3	Enseignement relatif à la transmission et à la prévention du VIH		

Au niveau secondaire

		Non	Oui
1.4	Enseignement des compétences génériques pour la vie courante (par exemple, aptitude à prendre des décisions, à communiquer, à dire non)		
1.5	Éducation à la santé reproductive et sexuelle/éducation sexuelle (par exemple, croissance et développement de l'être humain, vie de famille, santé reproductive, abus sexuels, transmission des IST)		
1.6	Enseignement relatif à la transmission et à la prévention du VIH		

Indicateur 4. Éducation sexuelle et sur le VIH axée sur les compétences pour la vie courante : processus d'orientation pour les parents ou les tuteurs

L'indicateur 4 « Éducation sexuelle et sur le VIH axée sur les compétences pour la vie courante : processus d'orientation pour les parents ou les tuteurs » est défini de la façon suivante :

Pourcentage d'écoles ayant mis en place un processus d'orientation pour les parents d'élèves ou leurs tuteurs concernant l'éducation sexuelle et sur le VIH axée sur les compétences pour la vie courante au cours de la dernière année scolaire

La méthode de mesure de cet indicateur implique une bonne compréhension des directeurs/chefs d'établissement d'enseignement de ce qui constitue un processus d'orientation pour les parents ou les tuteurs en matière d'éducation sexuelle et de compétences pour la vie courante. Ils doivent répondre à une question sur l'organisation par l'école d'un processus d'orientation durant l'année scolaire précédente. Comme cela a été expliqué précédemment, les questions sur les indicateurs 3, 4 et 5 portent sur le même sujet (« Éducation sexuelle et sur le VIH axée sur les compétences pour la vie courante ») et peuvent donc être regroupées dans le recensement scolaire annuel SIGE.

Fournissez la définition de « processus d'orientation » :

- La définition devrait être fournie aux directeurs/chefs d'établissement d'enseignement dans le manuel/fiche d'instruction SIGE ou dans le questionnaire de recensement annuel scolaire.
- Selon les *Directives*, une séance d'orientation peut-être définie ainsi : « Une séance d'orientation est un programme conçu pour les parents d'élèves ou leurs tuteurs afin d'améliorer leur sensibilisation de ce en quoi consiste le programme d'éducation sexuelle et sur le VIH axée sur les compétences pour la vie courante, enseigné par l'école. Les thèmes ci-après devraient être abordés lors de la séance d'orientation : a) compétences génériques nécessaires à la vie courante (par exemple, aptitude à prendre des décisions, à communiquer, à dire non) ; b) Éducation à la santé reproductive et sexuelle/éducation sexuelle (par exemple, croissance et développement de l'être humain, vie de famille, santé reproductive, abus sexuels, transmission des IST) ; et c) transmission et prévention du VIH. Le processus d'orientation peut être organisé sous différentes formes, par exemple, des réunions générales, des notes ou des bulletins d'information invitant à formuler des commentaires ou de vastes consultations publiques. »

Utilisez une question fermée :

- Le format de la question à insérer dans le recensement scolaire annuel SIGE pourrait être une question fermée avec seulement deux réponses possibles : « Non » ou « Oui ».

Regroupez les questions conçues pour les indicateurs 3, 4 et 5 :

Un modèle de question est proposé dans l'encadré 4. La note avec la définition est suivie d'une question fermée.

Encadré 4 : Modèle de question pour les établissements d'enseignement

NOTE : Une séance d'orientation est un programme conçu pour les parents d'élèves ou leurs tuteurs afin d'améliorer leur sensibilisation de ce en quoi consiste le programme d'éducation sexuelle et sur le VIH axée sur les compétences pour la vie courante, enseigné par l'école. Les thèmes ci-après devraient être abordés lors de la séance d'orientation :

1. Compétences génériques nécessaires à la vie courante (par exemple, aptitude à prendre des décisions, à communiquer, à dire non) ;
2. Éducation à la santé reproductive et sexuelle/éducation sexuelle (par exemple, croissance et développement de l'être humain, vie de famille, santé reproductive, abus sexuels, transmission des IST) ; et
3. Transmission du VIH et prévention.

Les sessions d'orientation peuvent prendre la forme de réunions générales, de notes ou de bulletins d'information invitant à formuler des commentaires ou de vastes consultations publiques.

1. Au cours de la dernière année scolaire, votre école a-t-elle organisé une ou plusieurs sessions d'orientation destinées aux parents ou aux tuteurs d'élèves au sujet de l'éducation sexuelle et sur le VIH axée sur les compétences pour la vie courante dispensée par l'école ?

(Veuillez cocher une seule case.)

Non

Oui

Indicateur 5. Éducation sexuelle et sur le VIH axée sur les compétences pour la vie courante : formation reçue et enseignement dispensé par des enseignants

L'indicateur 5 « Éducation sexuelle et sur le VIH axée sur les compétences pour la vie courante : formation reçue et enseignement dispensé par des enseignants » est défini de la façon suivante :

Pourcentage d'écoles où des enseignants ont reçu une formation et ont dispensé une éducation sexuelle et sur le VIH axée sur les compétences pour la vie courante au cours de la dernière année scolaire

La méthode de mesure de cet indicateur implique une bonne compréhension des directeurs/chefs d'établissement d'enseignement de ce qu'est l'éducation sexuelle et sur le VIH axée sur les compétences pour la vie courante, ainsi que sur la formation nécessaire aux enseignants pour dispenser cet enseignement (y compris la formation initiale et continue). Les données nécessaires à la construction de cet indicateur de base doivent être recueillies à partir d'une question sur le nombre d'enseignants à l'école qui ont été formés et qui ont dispensé un enseignement d'éducation sexuelle et sur le VIH axée sur les compétences pour la vie courante. Comme cela a été expliqué précédemment, les questions sur les indicateurs 3, 4 et 5 portent sur le même sujet (« Éducation sexuelle et sur le VIH axée sur les compétences pour la vie courante ») et peuvent donc être regroupées dans le recensement scolaire annuel SIGE.

Fournissez la définition normalisée :

- La même définition normalisée sur l'éducation sexuelle et sur le VIH axée sur les compétences pour la vie courante que pour l'indicateur 3 doit être fournie aux directeurs/chefs d'établissement d'enseignement dans le manuel/fiche d'instructions SIGE ou dans le questionnaire de recensement annuel scolaire.
- Si les questions concernant les indicateurs 3 et 5 sont regroupées dans le questionnaire, afin d'éviter une répétition, les instructions pour cette question peuvent renvoyer à la définition donnée pour l'indicateur 3.

Utilisez un tableau pour indiquer le nombre d'enseignants et d'enseignantes :

- Le format de la question devant être insérée dans le recensement scolaire annuel SIGE pourrait être un tableau à double entrée où le nombre d'enseignants formés et qui ont également dispensé ce programme serait rempli en fonction du sexe de l'enseignant et du niveau de scolarité.
- Des instructions spécifiques pour guider les répondants seraient utiles pour remplir le tableau lorsque le nombre d'enseignants est égal à zéro ou lorsqu'un niveau de scolarité n'existe pas dans l'école.

Regroupez les questions conçues pour les indicateurs 3, 4 et 5 :

- Pour éviter des répétitions dans le questionnaire, la première instruction fournie au répondant peut faire référence à la définition donnée pour les questions destinées à collecter des données pour l'indicateur 3.

Un modèle de question est proposé dans l'encadré 5. La note contenant la définition normalisée est suivie d'un tableau à double entrée à remplir. Les niveaux de scolarité (niveaux primaire et secondaire) doivent être adaptés pour tenir compte de la structure du système éducatif avec la terminologie appropriée.

Encadré 5 : Modèle de question pour les établissements d'enseignement

NOTE : L'éducation sexuelle et sur le VIH axée sur les compétences pour la vie courante s'appuie sur des exercices interactifs, afin de doter les enfants et les jeunes des connaissances, compétences et valeurs leur permettant de faire des choix responsables quant à leurs relations sexuelles et sociales dans un monde affecté par le VIH. Selon les Principes directeurs internationaux sur l'éducation sexuelle de l'UNESCO/ONUSIDA (volume II), une éducation sexuelle complète couvre les sujets suivants avec des objectifs d'apprentissage spécifiques selon l'âge (voir le questionnaire pour une liste des principaux thèmes) :

1. Relations interpersonnelles
2. Valeurs, attitudes et compétences
3. Culture, société et droits de l'homme
4. Développement humain
5. Comportement sexuel
6. Santé sexuelle et reproductive

Il est nécessaire que les enseignants qui dispensent cet enseignement soient formés (formation initiale et/ou continue).

1. Dans votre école, combien d'enseignants ont reçu une formation et ont aussi dispensé un enseignement en éducation sexuelle et sur le VIH axée sur les compétences pour la vie courante au cours de la dernière année scolaire ?
(Veuillez écrire le nombre d'enseignants par sexe dans la case ci-dessous pour chaque niveau.
Veuillez également préciser si vous-même vous enseignez.
Écrivez « 0 » s'il n'y avait **pas** d'enseignants formés qui ont dispensé un programme d'éducation sexuelle et sur le VIH axée sur les compétences pour la vie courante pour un niveau disponible dans votre école.
S'il vous plaît, ne remplissez **pas** les cases pour un niveau non disponible dans votre école, passez à la ligne suivante.)

Niveau d'éducation	Nombre d'enseignants ayant reçu une formation et qui ont dispensé un enseignement en éducation sexuelle et sur le VIH axé sur les compétences pour la vie courante	
	Hommes	Femmes
1.1 Primaire		
1.2 Secondaire		

Indicateur 9. Éducation : soutien de base gratuit aux orphelins et aux enfants vulnérables (OEV) – bourse

L'indicateur 9 « Éducation : soutien de base gratuit aux orphelins et aux enfants vulnérables (OEV) : bourse » est défini de la façon suivante :

Pourcentage d'orphelins et d'enfants vulnérables âgés de 5 à 17 ans ayant bénéficié d'une bourse, y compris l'exonération des droits de scolarité, par l'intermédiaire de l'école au cours de la dernière année scolaire

La méthode de mesure de cet indicateur implique une compréhension claire des directeurs/chefs d'établissement d'enseignement du sens d'« orphelins et enfants vulnérables » (OEV) [définition de l'UNICEF] et de ce que constitue un « soutien sous forme de bourse » par l'intermédiaire de l'école.

Le calcul de cet indicateur exige la collecte de données pour le numérateur et le dénominateur. Les données nécessaires pour le dénominateur sont le nombre d'OEV âgés de 5 à 17 ans qui ont fréquenté l'école durant l'année scolaire précédente. Les données pour le numérateur est le nombre d'OEV de 5 à 17 ans qui ont fréquenté l'école et qui ont reçu un soutien sous forme de bourse par sexe, classe au sein de l'école et âge, seulement pour les écoles offrant un soutien sous forme de bourse.

En ce qui concerne l'ordre des questions, comme les questions sur les indicateurs 9, 10 et 11 portent sur les mêmes sujets (OEV et soutien de base gratuit) et ont le même format de réponse, elles peuvent être regroupées dans le recensement scolaire annuel SIGE.

Fournissez les définitions normalisées d'« OEV » et de « soutien sous forme de bourse » :

- Les définitions normalisées d'OEV et de soutien sous forme de bourse devraient être fournies aux directeurs/chefs d'établissement d'enseignement dans le manuel/fiche d'instructions SIGE ou dans une note lors du recensement scolaire annuel SIGE.
- La définition normalisée d'OEV (définition de l'UNICEF) est la suivante : « *Un orphelin est une personne de moins de 18 ans qui a perdu l'un de ses parents (mère ou père) ou les deux. Cette définition tient ainsi compte des orphelins de père ou de mère et des enfants doublement orphelins. Un enfant rendu vulnérable à cause du VIH a moins de 18 ans et :*
 - *a perdu l'un de ses parents ou les deux ; ou*
 - *a un parent qui est chroniquement malade (que le parent vive dans le même ménage que l'enfant ou non) ; ou*
 - *vit dans un ménage où, au cours des 12 mois écoulés, au moins un adulte est décédé après avoir été malade pendant trois ou quatre mois ; ou*
 - *vit dans un ménage où au moins un adulte a été gravement malade pendant au moins trois des 12 derniers mois.* »
- Selon les Directives, la définition normalisée de « soutien de base gratuit » est la suivante : « *Le soutien de base gratuit est défini comme une aide gratuite provenant d'une source autre que les amis, la famille ou les voisins, à moins qu'ils ne travaillent pour un groupe ou une organisation communautaire. L'ensemble de l'aide reçue doit être fourni par l'intermédiaire de l'école ou de ses partenaires. Trois types de soutien fournis par l'école ont été identifiés :*
 - *bourse, y compris l'exonération des droits de scolarité ;*

- *soutien affectif ou psychologique : conseils professionnels prodigués par un conseiller formé (y compris par des enseignants spécialisés en la matière) à l'école ou orientation, par l'intermédiaire de l'école, des orphelins et enfants vulnérables vers des services sociaux ou d'autres services de conseils ;*
- *aide sociale, à l'exclusion d'une bourse ou d'une exonération des droits de scolarité – y compris : i) aide matérielle pour l'éducation (par exemple, uniformes, manuels scolaires, etc.) ; ii) aide alimentaire (par exemple, programmes d'alimentation scolaire ou rations à emporter) ; iii) autres formes de soutien économique.*

Utilisez un tableau à double entrée pour le dénominateur :

- Le format de la question à insérer dans le recensement scolaire annuel SIGE pourrait être un tableau à double entrée sur le nombre de garçons et de filles OEV par classe au sein de l'école et par groupes d'âge des élèves.

Utilisez une question de contingence ou question filtre avec deux tableaux à double entrée pour le numérateur :

- Le format de la question qui doit être insérée dans le recensement scolaire annuel SIGE pourrait être une question de contingence ou une question filtre. La question filtre : 1) demande aux écoles qui ont fourni une bourse aux OEV de remplir deux tableaux à double entrée comprenant le nombre de garçons et filles OEV par classe au sein de l'école et par groupes d'âge des élèves ; et 2) dirige les autres écoles qui ne l'ont pas fait vers la suite du questionnaire.
- Le nombre d'orphelins et d'enfants vulnérables (ventilé en fonction de leur sexe) doit être indiqué séparément pour chaque tableau à double entrée.
- La saisie du nombre d'OEV par classe au sein de l'école permet de faire un rapport sur l'indicateur en fonction de la classe ainsi que du niveau de scolarité.
- Les élèves sont regroupés dans des tranches d'âge de cinq ans, selon les recommandations des *Directives* : 4 ans et moins ; 5-9 ans ; 10-14 ans et 15-17 ans. Il est important de noter que l'indicateur concerne les enfants de moins de 18 ans. Par conséquent, il n'est pas nécessaire de recueillir des données sur les élèves âgés de 18 ans et plus.

Regroupez les questions relatives aux indicateurs 9, 10 et 11 :

- Les questions sur les indicateurs 9, 10 et 11 portent sur les mêmes sujets (OEV et soutien de base gratuit). Comme elles ont le même format de réponse, elles peuvent donc être regroupées dans le recensement scolaire annuel SIGE.
- Il est important de considérer l'ordre des questions. La question sur le nombre d'OEV doit être la première. En effet, s'il n'y avait pas d'OEV inscrits à l'école lors de l'année scolaire précédente, le répondant doit sauter les questions sur le soutien de base gratuit. Si des OEV étaient inscrits, il doit répondre à ces questions.

Deux modèles de question sont proposés pour la collecte des données concernant cet indicateur. Le premier modèle de question pose des questions indépendantes afin de recueillir les données (par classe, sexe et groupe d'âge) nécessaires pour le dénominateur (encadré 6), suivies par des questions sur le numérateur (encadré 7). Les deux notes à la fin de la question sur le dénominateur demandent au répondant de sauter ou de répondre aux questions sur le soutien de base gratuit en fonction de l'inscription à l'école d'OEV lors de l'année scolaire précédente. Le second modèle implique que les trois questions sur le soutien de base gratuit aux OEV – bourse, soutien affectif ou psychologique et aide sociale (voir les encadrés 7, 9 et 10) – sont regroupées dans le recensement scolaire annuel SIGE.

Le deuxième modèle de question, présenté dans l'encadré 8, est un tableau à double entrée sur le nombre d'orphelins et d'enfants vulnérables par classe, sexe et type de soutien de base gratuit reçu par l'intermédiaire de l'école lors de l'année

scolaire précédente. Ce modèle de question a l'avantage de rassembler les données nécessaires pour le dénominateur et le numérateur pour tous les types de support dans le même tableau. En d'autres termes, il n'est pas nécessaire de poser deux questions supplémentaires sur le soutien affectif ou psychologique (indicateur 10) et l'aide sociale (indicateur 11). Mais l'inconvénient de ce modèle de question est l'impossibilité de rapporter l'indicateur par groupe d'âge. Une façon de résoudre ce problème est d'administrer un deuxième tableau à double entrée (comme dans l'encadré 8) par groupe d'âge. Une autre est de se référer à la tranche d'âge des élèves pour chaque classe. Enfin, il est important de noter que les définitions de tous les termes clés sont fournies dans la note.

Dans les modèles de question des encadrés 6, 7 et 8, le tableau comporte 12 années de scolarité. Il s'agit là d'un exemple de système éducatif. Ce tableau doit être adapté pour tenir compte de la structure du système éducatif et utiliser la terminologie appropriée. Par exemple, ce séquençage peut être précédé d'une ou deux années d'éducation préscolaire ou comporter 13 années de scolarité. Ou « 1^{re} année » pourrait être remplacée par « cours préparatoire ».

Encadré 6 : Modèle de question pour collecter les données pour le dénominateur

NOTE : Un orphelin est une personne de moins de 18 ans qui a perdu l'un de ses parents (mère ou père) ou les deux. Cette définition tient ainsi compte des orphelins de père ou de mère et des enfants doublement orphelins. Un enfant rendu vulnérable à cause du VIH a moins de 18 ans et : i) a perdu l'un de ses parents ou les deux ; ou ii) a un parent qui est chroniquement malade (que le parent vive dans le même ménage que l'enfant ou non) ; ou iii) vit dans un ménage où, au cours des 12 mois écoulés, au moins un adulte est décédé après avoir été malade pendant trois ou quatre mois ; ou iv) vit dans un ménage où au moins un adulte a été gravement malade pendant au moins trois des 12 derniers mois.

1. Veuillez indiquer ci-dessous le nombre d'élèves orphelins et vulnérables inscrits à l'école lors de l'année scolaire précédente par : a) classe et sexe ; et b) groupe d'âge et sexe.

*(Veuillez écrire le nombre d'élèves dans la case ci-dessous pour **chaque** catégorie.)*

*Veuillez ne **pas** remplir les cases pour une classe qui n'est **pas** disponible à l'école et allez à la ligne suivante.*

*Écrivez « 0 » pour une catégorie particulière s'il n'y avait **pas** d'élèves.*

Assurez-vous que le total de la ligne 1.13 correspond à celui de la ligne 1.18.

*S'il n'y avait **pas** d'enfants orphelins et vulnérables inscrits à l'école l'année scolaire précédente, écrivez « 0 » dans toutes les cases.)*

Classe	Élèves orphelins		Élèves vulnérables	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles
1.01	1 ^{re} année			
1.02	2 ^e année			
1.03	3 ^e année			
1.04	4 ^e année			
1.05	5 ^e année			
1.06	6 ^e année			
1.07	7 ^e année			
1.08	8 ^e année			
1.09	9 ^e année			
1.10	10 ^e année			

1.11	11^e année				
1.12	12^e année				
1.13	Total				

Tranche d'âge	Élèves orphelins		Élèves vulnérables		
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	
1.14	4 ans et moins				
1.15	5-9 ans				
1.16	10-14 ans				
1.17	15-17 ans				
1.18	Total				

NOTE : S'il n'y avait pas d'élèves orphelins et vulnérables inscrits à l'école lors de l'année scolaire précédente, passez à la question suivante du recensement scolaire annuel SIGE.

NOTE : Si des élèves orphelins et/ou vulnérables étaient inscrits dans votre établissement lors de l'année scolaire précédente, répondez aux questions 2 à 4 sur le soutien de base gratuit.

Encadré 7 : Modèle de question pour collecter les données pour le numérateur

NOTE : Le **soutien de base gratuit** est défini comme une aide gratuite provenant d'une source autre que les amis, la famille ou les voisins, à moins qu'ils ne travaillent pour un groupe ou une organisation communautaire. L'ensemble de l'aide reçue doit être fourni par l'intermédiaire de l'école ou de ses partenaires. Trois types de soutien fournis par l'école ont été identifiés :

- **bourse, y compris l'exonération des droits de scolarité ;**
- **soutien affectif ou psychologique :** conseils professionnels prodigués par un conseiller formé (y compris par des enseignants spécialisés en la matière) à l'école ou orientation, par l'intermédiaire de l'école, des orphelins et enfants vulnérables vers des services sociaux ou d'autres services de conseils ;
- **aide sociale, à l'exclusion d'une bourse ou d'une exonération des droits de scolarité – y compris :** i) aide matérielle pour l'éducation (par exemple, uniformes, manuels scolaires, etc.) ; ii) aide alimentaire (par exemple, programmes d'alimentation scolaire ou rations à emporter) ; iii) autres formes de soutien économique.

2. Au cours de la dernière année scolaire, votre école a-t-elle fourni, ou permis de fournir à des orphelins et à des enfants vulnérables des bourses, y compris l'exonération des droits de scolarité ?
(Veuillez cocher une seule case.)

Non, il n'y avait **pas** de bourses fournies par l'école aux élèves orphelins et vulnérables.

Oui, il y avait des bourses fournies par l'école aux orphelins et aux enfants vulnérables. Veuillez indiquer ci-dessous le nombre d'élèves orphelins et vulnérables qui ont reçu des bourses par : a) classe et sexe ; et b) groupe d'âge et sexe.

(Veuillez ne pas remplir les cases pour une classe qui n'est pas disponible à l'école, passez à la ligne suivante.
 Écrivez « 0 » s'il n'y avait pas de bourses accordées à des élèves orphelins et/ou vulnérables pour une catégorie particulière.
 Assurez-vous que le total de la ligne 2.13 correspond à celui de la ligne 2.18.
 S'il n'y avait pas d'élèves orphelins et vulnérables inscrits à l'école l'année scolaire précédente, écrivez « 0 » dans toutes les cases.)

Élèves ayant reçu des bourses				
Classe	Élèves orphelins		Élèves vulnérables	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles
2.01	1^{re} année			
2.02	2^e année			
2.03	3^e année			
2.04	4^e année			
2.05	5^e année			
2.06	6^e année			
2.07	7^e année			
2.08	8^e année			
2.09	9^e année			
2.10	10^e année			
2.11	11^e année			
2.12	12^e année			
2.13	Total			

Élèves ayant reçu des bourses				
Tranche d'âge	Élèves orphelins		Élèves vulnérables	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles
2.14	4 ans et moins			
2.15	5-9 ans			
2.16	10-14 ans			
2.17	15-17 ans			
2.18	Total			

Encadré 8 : Modèle de question pour collecter les données pour le dénominateur et le numérateur

- **NOTE :** Un **orphelin** est une personne de moins de 18 ans qui a perdu l'un de ses parents (mère ou père) ou les deux. Cette définition tient ainsi compte des orphelins de père ou de mère et des enfants doublement orphelins. Un enfant rendu vulnérable à cause du VIH a moins de 18 ans et : i) a perdu l'un de ses parents ou les deux ; ou ii) a un parent qui est chroniquement malade (que le parent vive dans le même ménage que l'enfant ou non) ; ou iii) vit dans un ménage où, au cours des 12 mois écoulés, au moins un adulte est décédé après avoir été malade pendant trois ou quatre mois ; ou iv) vit dans un ménage où au moins un adulte a été gravement malade pendant au moins trois des 12 derniers mois.
- **Le soutien de base gratuit** est défini comme une aide gratuite provenant d'une source autre que les amis, la famille ou les voisins, à moins qu'ils ne travaillent pour un groupe ou une organisation communautaire. L'ensemble de l'aide reçue doit être fourni par l'intermédiaire de l'école ou de ses partenaires. Trois types de soutien fournis par l'école ont été identifiés :
- **Bourse, y compris l'exonération des droits de scolarité ;**
- **Soutien affectif ou psychologique :** conseils professionnels prodigués par un conseiller formé (y compris par des enseignants spécialisés en la matière) à l'école ou orientation, par l'intermédiaire de l'école, des orphelins et enfants vulnérables vers des services sociaux ou d'autres services de conseils ;
- **Aide sociale, à l'exclusion d'une bourse ou d'une exonération des droits de scolarité – y compris :** i) aide matérielle pour l'éducation (par exemple, uniformes, manuels scolaires, etc.) ; ii) aide alimentaire (par exemple, programmes d'alimentation scolaire ou rations à emporter) ; iii) autres formes de soutien économique.

1. Durant l'année scolaire précédente, veuillez indiquer le nombre d'élèves orphelins et vulnérables par classe et par sexe [dans les colonnes a) et b)] ; le nombre d'élèves orphelins bénéficiant d'un soutien de base gratuit par type de support [dans les colonnes c), d) et e)] et le nombre d'élèves vulnérables bénéficiant d'un soutien de base gratuit par type de support [dans les colonnes f), g) et h)].

*(Veuillez ne **pas** remplir les cases pour une classe qui n'est **pas** disponible à l'école, allez à la ligne suivante.*

*S'il n'y avait **pas** d'élèves orphelins inscrits dans une classe enseignée par l'école durant l'année scolaire précédente, écrivez « 0 » dans toutes les cases de la colonne a) et ne remplissez pas les colonnes c), d) et e).*

*S'il n'y avait **pas** d'élèves vulnérables inscrits dans une classe enseignée par l'école lors de l'année scolaire précédente, écrivez « 0 » dans toutes les cases de la colonne b) et ne remplissez pas les colonnes f), g) et h).*

Assurez-vous que chaque somme d'élèves par sexe et par classe est la même que dans les cases « total ».)

		Élèves orphelins	Élèves vulnérables	Élèves orphelins bénéficiant d'un soutien de base gratuit par le biais de l'école			Élèves vulnérables bénéficiant d'un soutien de base gratuit par le biais de l'école		
				Bourse	Soutien affectif ou psychologique	Aide sociale	Bourse	Soutien affectif ou psychologique	Aide sociale
				(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)
1^e année	M								
	F								
2^e année	M								
	F								
3^e année	M								
	F								
4^e année	M								
	F								
5^e année	M								
	F								
6^e année	M								
	F								
7^e année	M								
	F								
8^e année	M								
	F								
9^e année	M								
	F								
10^e année	M								
	F								
11^e année	M								
	F								
12^e année	M								
	F								
Total	M								
	F								

Indicateur 10. Éducation : soutien de base gratuit aux orphelins et aux enfants vulnérables (OEV) – soutien affectif ou psychologique

L'indicateur 10 « Éducation : soutien de base gratuit aux orphelins et aux enfants vulnérables (OEV) : soutien affectif ou psychologique » est défini ainsi :

Pourcentage d'orphelins et d'enfants vulnérables âgés de 5 à 17 ans ayant bénéficié d'un soutien affectif ou psychologique par l'intermédiaire de l'école au cours de la dernière année scolaire

La méthode de mesure de cet indicateur implique une compréhension claire des directeurs/chefs d'établissement d'enseignement du sens d'« orphelins et enfants vulnérables » (OEV) [définition de l'UNICEF] et de ce que constitue un « soutien affectif ou psychologique » par l'intermédiaire de l'école.

La méthode de mesure de cet indicateur exige la collecte de données pour le numérateur et le dénominateur. Les données nécessaires pour le dénominateur sont le nombre d'OEV âgés de 5 à 17 ans qui ont fréquenté l'école lors de l'année scolaire précédente. Les données nécessaires pour le numérateur sont le nombre d'OEV âgés de 5 à 17 ans qui ont fréquenté l'école et ont reçu un soutien affectif ou psychologique, par sexe, classe et âge, seulement pour les écoles ayant dispensé un soutien affectif ou psychologique.

Comme cela a été expliqué précédemment, les questions sur les indicateurs 9, 10 et 11 portent sur les mêmes sujets (OEV et soutien de base gratuit) et ont le même format de réponse. Elles peuvent donc être regroupées dans le recensement scolaire annuel SIGE.

Fournissez les définitions normalisées d'« OEV » et de « soutien affectif ou psychologique » :

- Les définitions normalisées des OEV et du soutien affectif ou psychologique ont déjà été fournies dans la question précédente. Pour éviter les répétitions, la note peut y renvoyer.

Utilisez un tableau à double entrée pour le dénominateur :

- Les mêmes données pour le dénominateur que pour l'indicateur 9 (nombre d'OEV inscrits à l'école) sont nécessaires pour l'indicateur 10. Cette question a déjà été posée (voir encadré 6) ; il n'est donc pas nécessaire de demander une deuxième fois cette information.

Utilisez une question de contingence ou filtre avec deux tableaux à double entrée pour le numérateur :

- Le format de cette question sur le soutien affectif ou psychologique pourrait être le même que celle sur le soutien sous forme de bourse.

Regroupez les questions conçues pour les indicateurs 9, 10 et 11 :

- Les questions sur les indicateurs 9, 10 et 11 portent sur les mêmes sujets (OEV et soutien de base gratuit). Comme elles ont le même format de réponse, elles pourraient être regroupées dans le recensement scolaire annuel SIGE.
- Il est important de considérer l'ordre des questions. La question sur le nombre d'OEV doit être la première. En effet, s'il n'y avait pas d'OEV inscrits à l'école lors de l'année scolaire précédente, le répondant doit sauter les questions sur le soutien de base gratuit. Si des OEV étaient inscrits, il doit répondre à ces questions.

Un premier modèle de question est proposé pour la collecte des données nécessaires pour le numérateur dans l'encadré 9. Ce modèle implique que les trois questions sur le soutien de base gratuit destiné aux orphelins et aux enfants vulnérables,

sous forme de bourse, de soutien affectif ou psychologique ou d'aide sociale (voir les encadrés 7, 9 et 10), sont regroupées dans le recensement scolaire annuel SIGE.

Un deuxième modèle de question est proposé dans l'encadré 8, dans la section précédente sur l'indicateur 9 « Soutien de base gratuit : bourse ». Il s'agit d'un tableau à double entrée sur le nombre d'élèves orphelins et vulnérables par classe, sexe et type de soutien de base gratuit reçu par le biais de l'école lors de l'année scolaire précédente. Ce modèle de question a l'avantage de rassembler les données nécessaires pour le dénominateur et le numérateur pour tous les types de support dans le même tableau. En d'autres termes, il n'est pas nécessaire de poser deux questions supplémentaires sur le soutien affectif ou psychologique (indicateur 10) et l'aide sociale (indicateur 11). Mais l'inconvénient de ce modèle de question est l'impossibilité de rapporter l'indicateur par groupe d'âge. Une façon de résoudre ce problème est d'administrer un deuxième tableau à double entrée (comme dans l'encadré 8) par groupe d'âge. Une autre est de se référer à la tranche d'âge des élèves pour chaque classe.

Dans les modèles de question des encadrés 6, 7, 8 et 9, le tableau comporte 12 années de scolarité. Il s'agit là d'un exemple de système éducatif. Ce tableau doit être adapté pour tenir compte de la structure du système éducatif et utiliser la terminologie appropriée. Par exemple, ce séquençage peut être précédé d'une ou deux années d'éducation préscolaire ou comporter 13 années de scolarité. Ou « 1^{re} année » pourrait être remplacée par « cours préparatoire ».

Encadré 9 : Modèle de question pour collecter les données pour le numérateur

NOTE : Pour la définition de « soutien affectif ou psychologique », veuillez vous reporter à l'encadré 7.

3. Au cours de la dernière année scolaire, votre école a-t-elle fourni, ou permis de fournir, à des orphelins et enfants vulnérables un **soutien affectif ou psychologique** ?

(Veuillez cocher une seule case.)

- Non, **aucun** soutien affectif ou psychologique n'a été fourni par l'école aux élèves orphelins et vulnérables.
- Oui, l'école a fourni un soutien affectif ou psychologique aux élèves orphelins et/ou vulnérables.

Veuillez indiquer le nombre d'élèves orphelins et vulnérables qui ont reçu un soutien affectif ou psychologique par : a) classe et sexe ; et b) groupe d'âge et sexe dans les cases ci-dessous.

(Veuillez ne pas remplir les cases pour une classe qui n'est pas disponible à l'école, allez à la ligne suivante.)

Écrivez « 0 » s'il n'y avait pas de soutien affectif ou psychologique fourni aux élèves orphelins et/ou vulnérables pour une catégorie particulière.

Assurez-vous que le total de la ligne 3.13 correspond à celui de la ligne 3.18.

S'il n'y avait aucun élève orphelin ou vulnérable inscrit à l'école l'année scolaire précédente, écrivez « 0 » dans toutes les cases.)

Élèves ayant reçu un soutien affectif ou psychologique				
Classe	Élèves orphelins		Élèves vulnérables	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles
3.01	1^{re} année			
3.02	2^e année			
3.03	3^e année			
3.04	4^e année			
3.05	5^e année			

Élèves ayant reçu un soutien affectif ou psychologique				
Classe	Élèves orphelins		Élèves vulnérables	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles
3.06	6^e année			
3.07	7^e année			
3.08	8^e année			
3.09	9^e année			
3.10	10^e année			
3.11	11^e année			
3.12	12^e année			
3.13	Total			

Élèves ayant reçu un soutien affectif ou psychologique				
Tranche d'âge	Élèves orphelins		Élèves vulnérables	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles
3.14	4 ans et moins			
3.15	5-9 ans			
3.16	10-14 ans			
3.17	15-17 ans			
3.18	Total			

Indicateur 11. Éducation : soutien de base gratuit aux orphelins et aux enfants vulnérables (OEV) – aide sociale (à l'exclusion d'une bourse)

L'indicateur 11 « Éducation : soutien de base gratuit aux orphelins et aux enfants vulnérables (OEV) : aide sociale (à l'exclusion d'une bourse) » est défini de la façon suivante :

Pourcentage d'orphelins et d'enfants vulnérables âgés de 5 à 17 ans ayant bénéficié d'une aide sociale, à l'exclusion d'une bourse, par l'intermédiaire de l'école au cours de la dernière année scolaire

La méthode de mesure de cet indicateur implique une compréhension claire des directeurs/chefs d'établissement d'enseignement du sens d'« orphelins et enfants vulnérables » (OEV) [définition de l'UNICEF] et de ce qui constitue une « aide sociale » par l'intermédiaire de l'école.

Le calcul de cet indicateur exige la collecte de données pour le numérateur et le dénominateur. Les données nécessaires pour le dénominateur sont le nombre d'OEV âgés de 5 à 17 ans qui sont allés à l'école durant l'année scolaire précédente. Les données nécessaires pour le numérateur sont le nombre d'OEV âgés de 5 à 17 ans qui ont fréquenté l'école et qui ont reçu une aide sociale par sexe, classe et âge, seulement pour les écoles qui ont fourni une aide sociale.

Comme cela a été expliqué précédemment, les questions sur les indicateurs 9, 10 et 11 portent sur les mêmes sujets (OEV et soutien de base gratuit) et ont le même format de réponse. Elles peuvent donc être regroupées dans le recensement scolaire annuel SIGE.

Fournissez les définitions normalisées d'« OEV » et d'« aide sociale » :

- Les définitions normalisées des OEV et d'aide sociale ont déjà été fournies dans une question précédente. Pour éviter les répétitions, la note peut s'y référer.

Utilisez un tableau à double entrée pour le dénominateur :

- Les mêmes données pour le dénominateur que pour l'indicateur 9 (nombre d'OEV inscrits à l'école) sont nécessaires pour l'indicateur 11. Cette question a déjà été posée (voir encadré 6) ; il n'est donc pas nécessaire de demander une autre fois cette information.

Utilisez une question de contingence ou une question filtre avec deux tableaux à double entrée pour le numérateur :

- Le format de cette question sur l'aide sociale pourrait être le même que celle sur la bourse.

Regroupez les questions conçues pour les indicateurs 9, 10 et 11 :

- Les questions sur les indicateurs 9, 10 et 11 portent sur les mêmes sujets (OEV et soutien de base gratuit). Comme elles ont le même format de réponse, elles pourraient être regroupées dans le recensement scolaire annuel SIGE.
- Il est important de considérer l'ordre des questions. La question sur le nombre d'OEV doit être la première. En effet, s'il n'y avait pas d'OEV inscrits à l'école lors de l'année scolaire précédente, l'informateur doit sauter les questions sur le soutien de base gratuit. Si des OEV étaient inscrits, il doit répondre à ces questions.

Un premier modèle de question est proposé pour la collecte des données nécessaires pour le numérateur dans l'encadré 10. Ce modèle implique que les trois questions sur le soutien de base gratuit destiné aux orphelins et aux enfants vulnérables, sous forme de bourse, de soutien affectif ou psychologique ou d'aide sociale (voir les encadrés 7, 9 et 10), sont regroupées dans le recensement scolaire annuel SIGE.

Un deuxième modèle de question est présenté dans l'encadré 8 dans la section consacrée à l'indicateur 9 « Soutien de base gratuit : bourse ». Le tableau à double entrée porte sur le nombre d'élèves orphelins et vulnérables par classe, sexe et type de soutien de base gratuit, reçu par le biais de l'école l'année scolaire précédente. Ce modèle de question a l'avantage de rassembler les données nécessaires pour le dénominateur et le numérateur pour tous les types de support dans le même tableau. En d'autres termes, il n'est pas nécessaire de poser deux questions supplémentaires sur le soutien affectif ou psychologique (indicateur 10) et l'aide sociale (indicateur 11). Mais l'inconvénient de ce modèle est l'impossibilité de rapporter l'indicateur par groupe d'âge. Une façon de résoudre ce problème est d'administrer un deuxième tableau à double entrée (comme dans l'encadré 8) par groupe d'âge. Une autre est de se référer à la tranche d'âge des élèves pour chaque classe.

Dans les modèles de question des encadrés 6, 7, 8, 9 et 10, le tableau comporte 12 années de scolarité. Il s'agit là d'un exemple de système éducatif. Ce tableau doit être adapté pour tenir compte de la structure du système éducatif et utiliser la terminologie appropriée. Par exemple, ce séquençage peut être précédé d'une ou deux années d'éducation préscolaire ou comporter 13 années de scolarité. Ou « 1^{re} année » pourrait être remplacée par « cours préparatoire ».

Encadré 10 : Modèle de question pour collecter les données pour le numérateur

NOTE : Pour la définition d'« aide sociale, à l'exclusion d'une bourse ou de l'exonération des droits de scolarité », veuillez vous référer à l'encadré 6.

4. Au cours de la dernière année scolaire, votre école a-t-elle fourni, ou permis de fournir, à des orphelins et à des enfants vulnérables **une aide sociale (à l'exclusion d'une bourse ou d'une exonération des droits de scolarité)** ?

(Veuillez cocher une seule case.)

- Non, il n'y avait **aucune** aide sociale (à l'exclusion d'une bourse ou d'une exonération des droits de scolarité) fournie aux enfants orphelins et vulnérables par le biais de l'école.
- Oui, il y avait une aide sociale (à l'exclusion d'une bourse ou d'une exonération des droits de scolarité) fournie aux élèves orphelins et/ou vulnérables par le biais de l'école.

Veuillez indiquer le nombre d'élèves orphelins et vulnérables qui ont reçu une aide sociale (à l'exclusion d'une bourse ou d'une exonération des droits de scolarité), par a) classe et sexe ; et b) groupe d'âge et sexe dans les cases ci-dessous.

(S'il vous plaît, ne remplissez **pas** les cases pour une classe qui n'est pas fournie par l'école, passez à la ligne suivante. Écrivez « 0 » s'il n'y avait pas d'aide sociale (à l'exclusion d'une bourse ou d'une exonération des droits de scolarité) destinée aux élèves orphelins et/ou vulnérables pour une catégorie particulière.

Assurez-vous que le total de la ligne 4.13 correspond à celui de la ligne 4.18.

S'il n'y avait **pas** d'élèves orphelins et vulnérables inscrits à l'école l'année scolaire précédente, écrivez « 0 » dans toutes les cases.)

Élèves ayant reçu une aide sociale, à l'exclusion d'une bourse ou d'une exonération des droits de scolarité				
Classe	Élèves orphelins		Élèves vulnérables	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles
4.01	1 ^{re} année			
4.02	2 ^e année			
4.03	3 ^e année			
4.04	4 ^e année			

Élèves ayant reçu une aide sociale, à l'exclusion d'une bourse ou d'une exonération des droits de scolarité				
Classe	Élèves orphelins		Élèves vulnérables	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles
4.05	5^e année			
4.06	6^e année			
4.07	7^e année			
4.08	8^e année			
4.09	9^e année			
4.10	10^e année			
4.11	11^e année			
4.12	12^e année			
4.13	Total			

Élèves ayant reçu une aide sociale, à l'exclusion d'une bourse ou d'une exonération des droits de scolarité :				
Tranche d'âge	Élèves orphelins		Élèves vulnérables	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles
4.14	4 ans et moins			
4.15	5-9 ans			
4.16	10-14 ans			
4.17	15-17 ans			
4.18	Total			

Indicateur 12. Établissements d'enseignement : programmes de réponse au VIH sur le lieu de travail

L'indicateur 12 « Établissements d'enseignement : programmes de réponse au VIH sur le lieu de travail » est défini de la façon suivante :

Pourcentage d'établissements d'enseignement qui mettent en œuvre un programme de réponse au VIH sur le lieu de travail

La méthode de mesure de cet indicateur implique une bonne compréhension de la part des directeurs/chefs d'établissement d'enseignement de ce en quoi constitue un programme de réponse au VIH sur le lieu de travail, ainsi que la réponse à une question concernant les procédures de règlement des différends et les procédures disciplinaires, seulement pour les écoles qui mettent en œuvre un programme de réponse au VIH sur le lieu de travail.

Fournissez la définition normalisée de « programme de réponse au VIH sur le lieu de travail » :

- La définition normalisée devrait être fournie aux directeurs/chefs d'établissement d'enseignement dans le manuel/fiche d'instruction SIGE ou dans le questionnaire de recensement annuel scolaire.
- Selon les *Directives*, la définition normalisée est la suivante : *Un programme de réponse au VIH sur le lieu de travail implique que les employés des établissements d'enseignement aient accès à un ensemble minimal de services en rapport avec la réponse au VIH et au SIDA, dispensés par l'établissement ou par l'intermédiaire de l'autorité éducative compétente, au niveau local, du district ou au niveau national. Un programme complet de réponse au VIH sur le lieu de travail devrait couvrir les éléments clés suivants :*
 - a) *Information et formation du personnel sur le VIH et le SIDA, axées sur les thèmes suivants : transmission et prévention du VIH et des autres infections sexuellement transmissibles (IST) ; droits des membres du personnel vivant avec le VIH ; procédures de règlement des différends et procédures disciplinaires existantes ; ainsi que services et prestations offerts, à l'école et dans la communauté, aux membres du personnel vivant avec le VIH ou affectés par celui-ci.*
 - b) *Services de prévention, de prise en charge et d'accompagnement auxquels le personnel doit avoir accès grâce à une orientation vers des services communautaires. Par exemple : préservatifs masculins et féminins ; test de dépistage volontaire du VIH et conseil avant et après le test de dépistage (CTV) ; prévention de la transmission de la mère à l'enfant ; soutien psychosocial ; et prise en charge médicale et traitement (y compris conseils nutritionnels et ARV).*
 - c) *Procédures de règlement des différends et procédures disciplinaires, en cas de stigmatisation ou de discrimination envers les membres du personnel vivant avec le VIH ou affectés par le VIH.*

Utilisez une question de contingence ou question filtre avec une ou deux question(s) complémentaire(s) :

- Le format de la question à insérer dans le recensement scolaire annuel SIGE pourrait être une question de contingence ou question filtre. La question filtre invite les écoles qui ont adopté un programme de réponse au VIH sur le lieu de travail à répondre à deux questions complémentaires sur la couverture du contenu et l'application des procédures de règlement des différends et des procédures disciplinaires. Elle oriente les autres vers la suite du questionnaire.
- Une question filtre alternative pourrait être utilisée pour diriger les écoles qui ont adopté un programme de réponse au VIH sur le lieu de travail couvrant **tous** les sujets nécessaires vers une seule question complémentaire concernant l'application des procédures de règlement des différends et procédures

disciplinaires. Les autres écoles seraient renvoyées vers la question suivante. La question complémentaire devrait se référer à l'existence et à l'application de procédures de règlement des différends et procédures disciplinaires. Cette version est simplifiée mais implique une bonne compréhension de la part des directeurs/chefs d'établissement d'enseignement de ce en quoi constitue un programme de réponse au VIH sur le lieu de travail avec tous les sujets nécessaires.

- Il est important de noter que les modalités de la réponse aux questions complémentaires proviennent strictement de la méthode de mesure des *Directives*. Par conséquent, elles ne doivent pas être modifiées ou supprimées.

Deux modèles de question filtre sont proposés dans les encadrés 12 et 13. Dans l'encadré 12, la note contient seulement la définition normalisée d'un programme de réponse au VIH sur le lieu de travail. La question suivant la note distingue les établissements d'enseignement qui ont mis en œuvre un programme de réponse au VIH sur le lieu de travail l'année scolaire précédente et les autres. Une question complémentaire devrait se référer à la couverture des trois principaux thèmes du programme de réponse au VIH sur le lieu de travail (voir la définition normalisée ci-dessus). La deuxième question complémentaire devrait se référer à l'existence d'une procédure de règlement des différends et d'une procédure disciplinaire.

Dans l'encadré 13, la note contient la définition normalisée complète d'un programme de réponse au VIH sur le lieu de travail comprenant les trois sujets nécessaires. Après la note, la question suivante différencie les établissements d'enseignement qui ont mis en œuvre un programme de réponse au VIH sur le lieu de travail l'année scolaire précédente et les autres. Les directeurs/chefs d'établissement d'enseignement des écoles qui ont mis en œuvre un programme de réponse au VIH sur le lieu de travail (c'est-à-dire lorsque « Oui » est coché) sont ensuite invités à indiquer s'il existe des procédures de règlement des différends et des procédures disciplinaires en vigueur dans l'école.

Encadré 12 : Premier modèle de questions pour les établissements d'enseignement

NOTE : Un programme de réponse au VIH sur le lieu de travail implique que les employés des établissements d'enseignement aient accès à un ensemble minimal de services en rapport avec la réponse au VIH et au SIDA, dispensés par l'établissement ou par l'intermédiaire de l'autorité éducative compétente, au niveau local, du district ou au niveau national.

1. Votre établissement d'enseignement met-il en œuvre un programme de réponse au VIH sur le lieu de travail comprenant une information et une formation du personnel sur le VIH et le SIDA ainsi qu'un accès à des services de prévention, de prise en charge et de soutien ?

(Veuillez cocher **une seule case**.)

Non

Oui

NOTE : Si l'établissement ne met pas en œuvre un programme de réponse au VIH sur le lieu de travail, veuillez ne pas répondre aux questions complémentaires, passez à la question suivante du recensement scolaire annuel SIGE.

NOTE : Si l'établissement met en œuvre un programme de réponse au VIH sur le lieu de travail, répondez aux questions 1 a) et 1 b).

- 1(a). Ce programme de réponse au VIH sur le lieu de travail comprend-il les aspects suivants ?
(Veuillez cocher une seule case pour **chaque** aspect.)

	Définitions et règlements concernant	Non	Oui
1(a).1	Information et formation du personnel sur le VIH et le SIDA , axées sur les thèmes suivants : transmission et prévention du VIH et des autres infections sexuellement transmissibles (IST) ; droits des membres du personnel vivant avec le VIH ; procédures de règlement des différends et procédures disciplinaires existantes ; ainsi que services et prestations offerts, à l'école et dans la communauté, aux membres du personnel vivant avec le VIH ou affectés par celui-ci		
1(a).2	Services de prévention, de prise en charge et d'accompagnement auxquels le personnel doit avoir accès grâce à une orientation vers des services communautaires. Par exemple : préservatifs masculins et féminins ; test de dépistage volontaire du VIH et conseil avant et après le test de dépistage (CTV) ; prévention de la transmission de la mère à l'enfant ; soutien psychosocial ; et prise en charge médicale et traitement (y compris conseils nutritionnels et ARV)		
1(a).3	Procédures de règlement des différends et procédures disciplinaires , en cas de stigmatisation ou de discrimination envers les membres du personnel vivant avec le VIH ou affectés par le VIH		

- 1(b). Des procédures de règlement des différends et des procédures disciplinaires sont-elles en place ?

(Veuillez cocher **une seule case**.)

- Non
- Oui, mais ces procédures ne sont **pas** appliquées
- Oui, et ces procédures sont appliquées

Encadré 13 : Deuxième modèle de question pour les établissements d'enseignement

NOTE : Un programme de réponse au VIH sur le lieu de travail implique que les employés des établissements d'enseignement aient accès à un ensemble minimal de services en rapport avec la réponse au VIH et au SIDA, dispensés par l'établissement ou par l'intermédiaire de l'autorité éducative compétente, au niveau local, du district ou au niveau national. Cet ensemble minimal devrait inclure : les aspects relatifs à la prévention du VIH ; la réduction de la vulnérabilité ; l'élimination de la stigmatisation et de la discrimination ; le traitement, la prise en charge et l'accompagnement ; la création d'un environnement d'apprentissage et de travail sain et sûr, exempt de violence ; ainsi que la protection des droits sur le lieu de travail.

Un programme complet de réponse au VIH sur le lieu de travail doit couvrir les éléments clés suivants :

- a) **Information et formation du personnel sur le VIH et le SIDA**, axées sur les thèmes suivants : transmission et prévention du VIH et des autres infections sexuellement transmissibles (IST) ; droits des membres du personnel vivant avec le VIH ; procédures de règlement des différends et procédures disciplinaires existantes ; ainsi que services et prestations offerts, à l'école et dans la communauté, aux membres du personnel vivant avec le VIH ou affectés par celui-ci ;
- b) Services de prévention, de prise en charge et d'accompagnement auxquels le personnel doit avoir accès grâce à une orientation vers des services communautaires. Par exemple : préservatifs masculins et féminins ; test de dépistage volontaire du VIH et conseil avant et après le test de dépistage (CTV) ; prévention de la transmission de la mère à l'enfant ; soutien psychosocial ; et prise en charge médicale et traitement (y compris conseils nutritionnels et ARV) ;
- c) Procédures de règlement des différends et **procédures disciplinaires**, en cas de stigmatisation ou de discrimination envers les membres du personnel vivant avec le VIH ou affectés par le VIH.

1. Votre établissement d'enseignement met-il en œuvre un programme de réponse au VIH sur le lieu de travail comprenant une information et une formation du personnel sur le VIH et le SIDA ainsi qu'un accès à des services de prévention, de prise en charge et de soutien ?

(Veuillez cocher **une seule case**.)

Non

Oui, mais ces procédures ne sont **pas** appliquées

Oui, et ces procédures sont appliquées

Indicateur 14. Éducation : maladie ou décès des élèves

L'indicateur 14 « Éducation : maladie ou décès des élèves » est défini de la façon suivante :

Pourcentage d'élèves ayant définitivement quitté l'école pour cause de maladie ou de décès au cours de la dernière année scolaire

La méthode de mesure de cet indicateur implique une bonne compréhension des directeurs/chefs d'établissement d'enseignement sur le sens d'« élève ayant définitivement quitté l'école ». Le calcul de cet indicateur exige des données différentes pour le numérateur et le dénominateur. Les données pour le dénominateur portent sur le nombre d'élèves (garçons et filles) qui ont été scolarisés par âge et niveau de scolarité lors de l'année scolaire précédente. Les données pour le numérateur portent sur le nombre d'élèves (garçons et filles) qui ont quitté définitivement l'école par âge et niveau de scolarité lors de l'année scolaire précédente.

Fournissez la définition normalisée d'« élève ayant définitivement quitté l'école » :

- La définition normalisée est la suivante : « Un élève ayant quitté définitivement l'école est un élève qui a quitté l'école en cours d'année scolaire sans l'avoir achevée. Seuls sont comptabilisés les cas d'abandon définitif : les élèves qui quittent l'école pendant une courte période, puis retournent dans la même école, au même niveau d'études au cours de la même année scolaire ne sont pas considérés comme ayant définitivement quitté l'école. »

Utilisez une question de contingence ou une question filtre avec deux tableaux à double entrée pour le numérateur :

- Le format de la question à insérer dans le recensement scolaire annuel SIGE pourrait être une question de contingence ou une question filtre. Si des élèves ont quitté définitivement l'école l'année scolaire précédente (c'est-à-dire que la seconde option est cochée), les répondants sont alors invités à indiquer le nombre d'élèves ayant définitivement quitté l'école par sexe et par raison (maladie, décès et autres) dans deux tableaux séparés. Le premier tableau reprend le nombre d'élèves par niveau d'étude et le second par groupe d'âge.
- Les élèves sont regroupés en cinq groupes d'âge : 4 ans et moins ; 5-9 ans ; 10-14 ans ; 15-17 ans ; 18 ans et au-delà.

Un modèle de question est proposé pour la collecte des données nécessaires pour le numérateur dans l'encadré 14.

Encadré 14 : Modèle de question pour le numérateur pour les établissements d'enseignement

NOTE : Un élève ayant quitté définitivement l'école est un élève qui a quitté l'école en cours d'année scolaire sans l'avoir achevée. Seuls sont comptabilisés les cas d'abandon définitif : les élèves qui quittent l'école pendant une courte période, puis retournent dans la même école, au même niveau d'études au cours de la même année scolaire ne sont pas considérés comme ayant définitivement quitté l'école.

1. Combien d'élèves ont quitté définitivement l'école lors de l'année scolaire précédente ?

(Veuillez cocher **une seule case.**)

Il n'y a **pas** d'élèves qui ont quitté l'école définitivement lors de l'année scolaire précédente.

Des élèves ont quitté l'école définitivement lors de l'année scolaire précédente.

(Veuillez noter le nombre d'élèves qui ont quitté l'école définitivement par : a) niveau d'étude, raison et sexe ; et b) tranche d'âge, raison et sexe.

Veuillez ne **pas** remplir les cases relatives à un niveau **non** enseigné par l'école, et passez à la ligne suivante.

Écrivez « 0 » au cas où il n'y avait **pas** d'élèves qui ont quitté l'école définitivement pour une catégorie particulière.

Assurez-vous que le total de la ligne 1.04 correspond à celui de la ligne 1.10.)

	(a) Niveau d'étude	Élèves ayant quitté l'école définitivement suite à					
		Maladie		Décès		Autres raisons	
		Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
1.01	Éducation de la petite enfance						
1.02	Primaire						
1.03	Secondaire						
1.04	Total						

	(b) Tranche d'âge	Élèves ayant quitté l'école définitivement suite à					
		Maladie		Décès		Autres raisons	
		Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
1.05	4 ans et moins						
1.06	5-9 ans						
1.07	10-14 ans						
1.08	15-17 ans						
1.09	18 ans et plus						
1.10	Total						

Indicateur 15. Éducation : taux de déperdition des effectifs enseignants

L'indicateur 15 « Éducation : taux de déperdition des effectifs enseignants » est défini de la façon suivante :

Taux de déperdition des effectifs enseignants au cours de la dernière année scolaire

Le calcul de cet indicateur exige des données différentes pour le numérateur et le dénominateur. Les données pour le dénominateur sont le nombre d'enseignants, par sexe, âge et niveau d'enseignement, à l'école lors de l'année scolaire précédente. Les données pour le numérateur sont le nombre d'enseignants qui ont quitté définitivement l'école au cours de l'année scolaire précédente, par niveau, sexe, âge et raison.

Utilisez deux tableaux à double entrée par niveau pour le numérateur :

- Le format de la question à insérer dans le recensement scolaire annuel SIGE pourrait être deux tableaux à double entrée (un pour chaque sexe) pour chaque niveau d'enseignement. Les répondants sont invités à indiquer le nombre d'enseignants et d'enseignantes qui ont définitivement quitté l'école, par raison (maladie, décès et autres) et âge dans deux tableaux à double entrée pour chaque niveau (primaire et secondaire).

Un modèle de question est proposé pour la collecte des données nécessaires pour le numérateur dans l'encadré 15.

Encadré 15 : Modèle de question pour collecter les données pour le numérateur

1. Veuillez indiquer le nombre **d'enseignants qui ont quitté définitivement** l'école par niveau, sexe, âge, et raison l'année scolaire précédente.
(Veuillez écrire le nombre d'enseignants qui ont quitté définitivement l'école dans la case ci-dessous par âge et par raison. Veuillez indiquer si vous-même vous enseignez.
Écrivez « 0 » pour une raison particulière et l'âge s'il n'y avait pas d'enseignants ayant définitivement quitté l'école.
Veuillez ne **pas** remplir les cases pour un niveau qui n'est **pas** disponible à l'école.
Ajoutez tous les enseignants par sexe et par raison pour chaque niveau et notez les totaux dans les lignes 1.09, 1.18, 1.27 et 1.36.)

Au niveau primaire

	Âge	Nombre d'enseignants qui ont quitté l'école définitivement suite à					
		Décès	Maladie	Retraite	Démission	Mutation	Autres raisons
1.01	19 ans et moins						
1.02	20-24 ans						
1.03	25-29 ans						
1.04	30-34 ans						
1.05	35-39 ans						
1.06	40-44 ans						
1.07	45-49 ans						
1.08	50 ans et plus						
1.09	Total						

	Âge	Nombre d'enseignantes qui ont quitté l'école définitivement suite à					
		Décès	Maladie	Retraite	Démission	Mutation	Autres raisons
1.10	19 ans et moins						
1.11	20-24 ans						
1.12	25-29 ans						
1.13	30-34 ans						
1.14	35-39 ans						
1.15	40-44 ans						
1.16	45-49 ans						
1.17	50 ans et plus						
1.18	Total						

Au niveau secondaire

	Âge	Nombre d'enseignants qui ont quitté l'école définitivement suite à					
		Décès	Maladie	Retraite	Démission	Mutation	Autres raisons
1.19	19 ans et moins						
1.20	20-24 ans						
1.21	25-29 ans						
1.22	30-34 ans						
1.23	35-39 ans						
1.24	40-44 ans						
1.25	45-49 ans						
1.26	50 ans et plus						
1.27	Total						

Âge	Nombre d'enseignantes qui ont quitté l'école définitivement suite à					
	Décès	Maladie	Retraite	Démission	Mutation	Autres raisons
1.28	19 ans et moins					
1.29	20-24 ans					
1.30	25-29 ans					
1.31	30-34 ans					
1.32	35-39 ans					
1.33	40-44 ans					
1.34	45-49 ans					
1.35	50 ans et plus					
1.36	Total					

Module B

Renforcement des outils de collecte de données pour les enquêtes en milieu scolaire

Indicateur 3 : Éducation sexuelle et sur le VIH axée sur les compétences pour la vie courante

Indicateur 6 : Jeunes : connaissances sur le VIH et le SIDA

Indicateur 12 : Établissements d'enseignement : programmes de réponse au VIH sur le lieu de travail

Indicateur 3. Éducation sexuelle et sur le VIH axée sur les compétences pour la vie courante

L'indicateur 3 « Éducation sexuelle et sur le VIH axée sur les compétences pour la vie courante » est défini ainsi :

Pourcentage d'écoles ayant dispensé une éducation sexuelle et sur le VIH axée sur les compétences pour la vie courante au cours de la dernière année scolaire

Pour les enquêtes en milieu scolaire, la méthode de mesure de cet indicateur nécessite une bonne compréhension des directeurs/chefs d'établissement d'enseignement sur le sens d'« éducation sexuelle et sur le VIH axée sur les compétences pour la vie courante ». La question sur la couverture de contenu est destinée seulement aux écoles proposant cet enseignement, dans le programme officiel et/ou dans le cadre d'activités périscolaires. Il est également important de s'assurer de la ventilation des données de l'indicateur, comme le niveau de scolarité offert par les établissements. .

Fournissez la définition normalisée d'« éducation sexuelle et sur le VIH axée sur les compétences pour la vie courante » :

- La définition normalisée devrait être fournie aux directeurs/chefs d'établissement d'enseignement dans le questionnaire.
- Selon l'UNESCO, « Le principal objectif d'une éducation sexuelle est de doter les enfants et les jeunes des connaissances, compétences et valeurs leur permettant de faire des choix responsables quant à leurs relations sexuelles et sociales dans un monde affecté par le VIH. »³ Les *Directives* définissent l'enseignement des compétences pour la vie courante comme « une méthode efficace qui s'appuie sur des exercices interactifs. Son but est d'enseigner aux jeunes des comportements susceptibles de les aider à gérer les exigences et les défis de la vie quotidienne. Ces compétences peuvent inclure des aptitudes en matière de prise de décision et de résolution des problèmes, de pensée créative et critique, de connaissance de soi-même, de communication et de relations avec les autres. Elles peuvent aussi permettre aux jeunes de gérer leurs émotions et ce qui les stresse. Lorsqu'elle est spécifiquement adaptée à un enseignement relatif au VIH dispensé dans les écoles, cette approche aide les jeunes à comprendre et à évaluer les facteurs individuels, sociaux et environnementaux qui augmentent ou réduisent le risque de transmission du VIH. Sous réserve qu'elle soit correctement mise en œuvre, elle peut avoir un effet positif sur les comportements, y compris un recul de l'âge du premier rapport sexuel et une réduction du nombre de partenaires sexuels. »

Utilisez des tableaux à double entrée :

- Le format de la question à insérer pourrait être un tableau à double entrée. Le répondant devrait y indiquer si les 27 thèmes d'un programme d'éducation sexuelle et sur le VIH axée sur les compétences pour la vie courante ont été traités, à chaque niveau scolaire, dans le programme formel et/ou lors d'activités périscolaires.
- Il est important de noter que cette liste de 27 thèmes est issue de la méthode de mesure de l'indicateur, décrite dans les *Directives*. Par conséquent, ces aspects ne doivent pas être modifiés ou supprimés.

Un modèle de question est proposé dans l'encadré 16 ci-dessous. Après une note rappelant la définition normalisée, les directeurs/chefs d'établissement d'enseignement sont invités à indiquer, par niveau de scolarité, si les 27 thèmes ont été traités à l'école. Si un établissement d'enseignement ne propose pas un niveau, le répondant est clairement invité à sauter cette question.

³ UNESCO. 2009. Principes directeurs internationaux sur l'éducation sexuelle : Une approche factuelle à l'intention des établissements scolaires, des enseignants et des professionnels de l'éducation à la santé (Volume I - Le bien-fondé de l'éducation sexuelle). Paris : UNESCO.

Dans l'annexe D, vous trouverez un exemple de questionnaire destiné à recueillir des informations sur l'école, y compris sur l'indicateur 3 « Éducation sexuelle et sur le VIH axée sur les compétences pour la vie courante ».

Encadré 16 : Modèle de question pour les établissements d'enseignement

- Le tableau ci-dessous récapitule les thèmes qui peuvent être intégrés dans différentes matières du programme scolaire (par exemple, biologie, sciences, etc.) et/ou lors d'activités périscolaires. Veuillez indiquer les thèmes qui ont été enseignés dans votre école et sous quelle forme (dans le programme officiel et/ou lors d'activités périscolaires) au cours de la dernière année scolaire.

(Si un thème a été enseigné dans votre établissement, veuillez cocher « Oui » dans la troisième colonne, indiquez également sous quelle forme dans les deux dernières colonnes.

*Si un thème n'a **pas** été enseigné dans votre établissement, veuillez cocher « Non » dans la deuxième colonne et passez à la ligne suivante.*

*Veuillez ne **pas** cocher de case pour un niveau qui n'est pas disponible dans votre établissement.)*

Au niveau primaire

	(a) Compétences génériques pour la vie courante	Enseignées par l'école		Si « Oui », indiquez sous quelle forme	
		Non	Oui	Dans le programme officiel	Lors d'activités périscolaires
1.01	Prise de décision/affirmation de soi				
1.02	Communication/négociation/refus				
1.03	Acceptation, tolérance, empathie et non-discrimination				
1.04	Renforcement de la capacité à exercer ses droits				
1.05	Autres compétences génériques nécessaires à la vie courante				

	(b) Santé sexuelle et reproductive (SSR) et éducation sexuelle	Enseignées par l'école		Si « Oui », indiquez sous quelle forme	
		Non	Oui	Dans le programme officiel	Lors d'activités périscolaires
1.06	Croissance et développement de l'être humain				
1.07	Anatomie et physiologie sexuelles				
1.08	Reproduction				
1.09	Grossesse et accouchement				
1.10	Préservatifs				
1.11	Autres moyens de contraception				
1.12	Vie de famille, mariage, engagement à long terme et relations interpersonnelles				

	(b) Santé sexuelle et reproductive (SSR) et éducation sexuelle	Enseignées par l'école		Si « Oui », indiquez sous quelle forme	
		Non	Oui	Dans le programme officiel	Lors d'activités périscolaires
1.13	Société, culture et sexualité : valeurs, attitudes, normes sociales et représentation de la sexualité dans les médias				
1.14	Comportement sexuel (pratiques sexuelles, plaisir et sentiments)				
1.15	Égalité des genres et rôles de genre				
1.16	Diversité sexuelle				
1.17	Abus sexuels/résistance à des rapports sexuels non désirés ou imposés				
1.18	Violence sexiste et pratiques néfastes/ rejet de la violence				
1.19	Transmission et prévention des infections sexuellement transmissibles (IST)				
1.20	Sources de services SSR/d'orientation				
1.21	Autres contenus relatifs à la SSR/ éducation sexuelle				

	(c) Contenu spécifique lié au VIH et au SIDA	Enseignées par l'école		Si « Oui », indiquez sous quelle forme	
		Non	Oui	Dans le programme officiel	Lors d'activités périscolaires
1.22	Transmission du VIH				
1.23	Prévention du VIH : sexualité à moindre risque incluant l'usage du préservatif				
1.24	Traitement du VIH				
1.25	Services de conseil et dépistage/recours à des services de conseil, traitement, prise en charge et accompagnement				
1.26	Stigmatisation et discrimination liées au VIH				
1.27	Autre contenu spécifique lié au VIH et au SIDA				

Au niveau secondaire

	(a) Compétences génériques pour la vie courante	Enseignées par l'école		Si « Oui », indiquez sous quelle forme	
		Non	Oui	Dans le programme officiel	Lors d'activités périscolaires
1.28	Prise de décision/affirmation de soi				
1.29	Communication/négociation/refus				
1.30	Acceptation, tolérance, empathie et non-discrimination				
1.31	Renforcement de la capacité à exercer ses droits				
1.32	Autres compétences génériques nécessaires à la vie courante				

	(b) Santé sexuelle et reproductive (SSR) et éducation sexuelle)	Enseignées par l'école		Si « Oui », indiquez sous quelle forme	
		Non	Oui	Dans le programme officiel	Lors d'activités périscolaires
1.33	Croissance et développement de l'être humain				
1.34	Anatomie et physiologie sexuelles				
1.35	Reproduction				
1.36	Grossesse et accouchement				
1.37	Préservatifs				
1.38	Autres moyens de contraception				
1.39	Vie de famille, mariage, engagement à long terme et relations interpersonnelles				
1.40	Société, culture et sexualité : valeurs, attitudes, normes sociales et représentation de la sexualité dans les médias				
1.41	Comportement sexuel (pratiques sexuelles, plaisir et sentiments)				
1.42	Égalité des genres et rôles de genre				
1.43	Diversité sexuelle				
1.44	Abus sexuels/résistance à des rapports sexuels non désirés ou imposés				
1.45	Violence sexiste et pratiques néfastes/ rejet de la violence				
1.46	Transmission et prévention des infections sexuellement transmissibles (IST)				
1.47	Sources de services SSR/d'orientation				

	(b) Santé sexuelle et reproductive (SSR) et éducation sexuelle)	Enseignées par l'école		Si « Oui », indiquez sous quelle forme	
		Non	Oui	Dans le programme officiel	Lors d'activités périscolaires
1.48	Autres contenus relatifs à la SSR/ éducation sexuelle				

	(c) Contenu spécifique lié au VIH et au SIDA	Enseignées par l'école		Si « Oui », indiquez sous quelle forme	
		Non	Oui	Dans le programme officiel	Lors d'activités périscolaires
1.49	Transmission du VIH				
1.50	Prévention du VIH : sexualité à moindre risque incluant l'usage du préservatif				
1.51	Traitement du VIH				
1.52	Services de conseil et de dépistage/ recours à des services de conseil, traitement, prise en charge et accompagnement				
1.53	Stigmatisation et discrimination liées au VIH				
1.54	Autre contenu spécifique lié au VIH et au SIDA				

Indicateur 6. Jeunes : connaissances sur le VIH et le SIDA

Présentation et méthode de mesure

L'indicateur mondial 6 « Jeunes : connaissances sur le VIH et le SIDA » vise à évaluer les progrès des élèves vers la connaissance universelle des faits essentiels sur le VIH et le SIDA en termes de transmission, prévention, diagnostic et traitement.

La méthode de mesure implique de collecter des données à partir d'un échantillon d'élèves sur un ensemble de 20 questions fermées (voir encadré 17).

Encadré 17 : Questions pour les élèves⁴

1. On peut contracter le virus du SIDA par les piqûres de moustiques.
2. Est-il possible qu'une personne paraissant en bonne santé ait, en fait, le virus du SIDA ?
3. On peut contracter le VIH en partageant la nourriture avec une personne qui a le SIDA.
4. On peut réduire le risque de contracter le virus du SIDA en utilisant des préservatifs au cours de chaque rapport sexuel.
5. On peut réduire le risque de contracter le virus du SIDA en ayant un seul partenaire sexuel qui n'est pas infecté et qui n'a aucun autre partenaire sexuel.
6. Le VIH peut être transmis de la mère à son enfant durant la grossesse.
7. Le VIH peut être transmis de la mère à son enfant durant l'allaitement.
8. On peut contracter le VIH par sorcellerie.
9. S'abstenir d'avoir des rapports sexuels est un moyen de se protéger de l'infection par le VIH.
10. Le VIH peut se transmettre par le sang.
11. On peut contracter le VIH en tenant la main d'une personne qui a le SIDA.
12. Un prélèvement sanguin permet de déterminer si une personne est séropositive.
13. On peut contracter le VIH en mettant des vêtements qui ont été portés par une personne qui a le SIDA.
14. Une personne peut transmettre le VIH en toussant.
15. Le VIH peut se transmettre par la salive.
16. VIH signifie virus de l'immunodéficience humaine.
17. Avoir plusieurs partenaires sexuels peut augmenter le risque d'être infecté par le VIH.
18. On peut contracter le VIH en mangeant des légumes non lavés.
19. On peut contracter le VIH à la suite d'une morsure de chien.
20. Les traitements antirétroviraux (ARV) contribuent à améliorer la qualité de vie des personnes vivant avec le VIH.

⁴ Articles 1-8 sont tirées de: SACMEQ NRCs (2007). SACMEQ III Project Pupil Booklet

Les conditions standardisées dans lesquelles ces 20 questions doivent être posées sont les suivantes :⁵

a) Un échantillon représentatif d'écoles au niveau national doit être défini :

- Il faut y inclure des écoles aussi bien privées que publiques, représentatives de la distribution entre écoles urbaines et écoles rurales, ainsi que de la répartition géographique.
- Dans les écoles sélectionnées, un échantillon représentatif d'apprenants doit être défini.

b) Formation des collecteurs de données :

- Les collecteurs de données doivent avoir reçu une formation approfondie sur la détermination d'un échantillon d'élèves dans les écoles sélectionnées pour l'enquête. Ils doivent également avoir reçu une formation approfondie sur l'administration des questions du test de connaissances (gestion, supervision, contrôle des progrès et collecte des données) via des jeux de rôle, ainsi que sur les réponses à des questions relatives au VIH et au SIDA.

c) Administration normalisée du test aux élèves :

- Avant le test de connaissances, les élèves interrogés doivent s'exercer à répondre à quelques questions de façon à se familiariser avec le format utilisé et à bien comprendre la signification du choix Vrai/Faux.
- Chaque question doit être lue par le collecteur de données au moins deux fois aux élèves interrogés afin d'éviter toute difficulté imputable à leur niveau de lecture (il ne s'agit pas d'un test de lecture, mais d'un test de connaissances).
- Le test de connaissances doit être suivi d'une séance de questions/réponses durant laquelle la bonne réponse à chaque question est fournie aux élèves interrogés et certains concepts explicités.

Outils de collecte de données : formulaire de renseignement sur les élèves et livret de l'élève⁶

La conception de l'indicateur implique d'utiliser un formulaire de renseignement sur les élèves (voir l'exemple à l'annexe B) pour sélectionner l'échantillon d'élèves dans l'école choisie pour l'enquête ; un livret de l'élève (voir l'exemple à l'annexe A) doit être rempli par les élèves faisant partie de l'échantillon. Ce livret de l'élève sert à recueillir les réponses des élèves aux 20 questions du test de connaissances sur le VIH et le SIDA ; il comprend également des informations de base sur les élèves (sexe, âge, niveau d'éducation, situation géographique et type d'école). Ces éléments seront utilisés pour ventiler les données concernant l'indicateur 6.

Enfin, la feuille de réponses au test de connaissances sur le VIH et le SIDA est fournie à l'annexe C.

Un échantillon représentatif d'écoles et d'élèves doit être défini au niveau national

Comme on l'a dit auparavant, les questions liées aux procédures scientifiques pour obtenir un échantillon national représentatif d'écoles et d'élèves ne sont pas traitées dans ce Manuel. Pour obtenir des conseils sur la conception de l'échantillonnage, il est recommandé de se référer à la publication du Professeur Kenneth N. Ross, *Sample Design for Educational Survey Research* (Conception de l'échantillon pour les enquêtes de recherche en éducation, 2005), où les différentes méthodes de sélection d'un échantillon pour les enquêtes de recherche en éducation sont examinées. Cet ouvrage comprend également une section sur la précision des estimations obtenues à partir d'échantillons aléatoires (et donc la détermination de la taille de l'échantillon) ainsi que des procédures pour prélever un échantillon national représentatif d'élèves.

⁵ Source : SACMEQ NRCs (2007). SACMEQ III Project. Manual for Data Collectors: Main Study.

⁶ Source : Adapté de SACMEQ RRCs (2007). SACMEQ III Project Pupil Name Form and SACMEQ NRCs (2007). SACMEQ III Project Pupil Booklet

Procédures d'administration du test⁷

Cette section décrit la façon dont les collecteurs de données doivent faire passer le test au sein de l'école. Ces instructions expliquent les procédures que les collecteurs de données doivent suivre, concernant la sélection des élèves, la préparation des livrets des élèves, la façon de remplir les informations de base (partie A) et de répondre au test de connaissances sur le VIH et le SIDA (partie B), ainsi que la collecte et le contrôle de tous les livrets des élèves.

Ces procédures visent à avoir aussi peu de données manquantes que possible, et ainsi à garantir la validité du test.

La façon dont un collecteur de données doit sélectionner un échantillon d'élèves (de la population cible), remplir le formulaire de renseignement sur les élèves et gérer les livrets des élèves est illustrée avec un échantillon aléatoire simple de 30 élèves de 7^e année.

ÉTAPE 1 : SÉLECTION ALÉATOIRE DES ÉLÈVES AU SEIN DE L'ÉCOLE

Les étapes suivantes fournissent des procédures pour déterminer un échantillon aléatoire de 30 élèves de 7^e année qui vont remplir le questionnaire et passer le test. L'application de cette méthode d'échantillonnage a été décrite en détail par Ross (2005).

1. Obtenir le registre de présence des élèves de 7^e année

Le collecteur de données doit obtenir tous les registres de présence pour tous les élèves de la population cible (dans ce cas, les élèves de 7^e année). Dans les écoles à double vacation, la liste de tous les élèves, qu'ils fréquentent l'école le matin ou l'après-midi, doit être obtenue et remplie complètement. Les élèves qui ont définitivement quitté l'école devraient avoir été supprimés des registres de présence.

2. Affecter un numéro séquentiel à côté du nom de chaque élève

Un numéro séquentiel (1, 2, 3, etc.) doit être placé à côté du nom de chaque élève dans le registre de présence. Le dernier numéro inscrit à côté du nom du dernier élève dans le dernier registre de présence doit correspondre au nombre total d'élèves inscrits dans le niveau en question.

Prenons l'exemple d'une école comprenant un total de 62 élèves inscrits en 7^e année (de quatre classes). Un numéro unique doit être placé à côté du nom de chaque élève sur les registres de présence des quatre classes (compilés dans l'ordre). Le premier élève (dans le premier registre de présence de la première classe) doit recevoir le numéro « 1 » et le dernier élève (dans le dernier registre de présence de la dernière classe) le numéro « 62 ».

3. Utiliser la table appropriée de « numéros aléatoires »

En annexe E, la procédure de sélection d'un échantillon aléatoire de 30 élèves en utilisant des tables de numéros aléatoires est proposée pour les différentes tailles de la population cible (comprenant entre 31 et 80 élèves). Par exemple, si une école a 62 élèves de 7^e année, la table de numéros aléatoires à utiliser est celle qui se trouve sous la colonne « R62 ».

Lorsque le nombre d'élèves inscrits est supérieur à 81, la procédure de sélection d'un échantillon aléatoire de 30 élèves est décrite à la fin de l'annexe E, dans la section « Sélection d'un échantillon aléatoire de 30 élèves pour un niveau comprenant plus de 81 élèves ».

⁷ Source : Adapté de SACMEQ NRCs (2007). SACMEQ III Project. Manuel for Data Collectors: Main Study.

4. Sélectionner l'échantillon aléatoire de 30 élèves

Après avoir identifié la table appropriée, les numéros pour sélectionner l'échantillon de 30 élèves sont indiqués ci-dessous. Dans notre exemple, les numéros de sélection des étudiants sont présentés dans la colonne R62 comme suit : 2, 4, 5, 8, 10, 12, 16, 19, 21, 23, etc. Le premier élève sélectionné en 7^e année est donc celui qui a un « 2 » à côté de son nom dans le registre de présence. Le deuxième élève choisi en 7^e année est donc celui qui a « 4 » à côté de son nom dans le registre de présence, et ainsi de suite.

5. Copier les informations sur les élèves sélectionnés du registre de présence dans le formulaire de renseignement sur les élèves

Après avoir rempli les informations dans la boîte d'identification de l'école, le collecteur de données doit reporter les noms des 30 élèves sélectionnés à partir des registres de présence dans le formulaire de renseignement sur les élèves. Toute autre information pertinente disponible sur les élèves dans le registre de présence doit également être copiée sur le formulaire : classe, vacation (matin ou après-midi), date de naissance et sexe.

6. Copier les informations sur les élèves sélectionnés dans le livret de l'élève

A partir des mêmes informations recueillies dans les registres de présence et des formulaires de renseignement sur les élèves, le collecteur de données doit remplir les trois sections suivantes du livret de l'élève : « Identification de l'école », « Identification de l'élève » et « Partie A : Information sur l'élève ».

ÉTAPE 2 : ENVIRONNEMENT DU TEST

1. Préparer la salle de test

Le collecteur de données doit vérifier que la salle de test est prête pour le test : chaque bureau doit être identifié par une étiquette (ou de petits morceaux de papier) – par exemple, de 1 à 30 si l'échantillon comporte 30 élèves. Il est également recommandé de prévoir assez de crayons, gommes et taille-crayons pour tous les élèves.

2. Appeler les élèves

Le collecteur de données est tenu d'utiliser le formulaire de renseignement sur les élèves pour appeler les élèves sélectionnés de chaque classe et les conduire dans la salle de test.

3. Installer les élèves et leur distribuer les livrets

Dans la salle de test, le collecteur de données doit appeler chaque élève et lui montrer où il doit s'asseoir. Le premier élève qui entre s'installera au bureau n° 1. L'élève qui entre ensuite ira s'asseoir au bureau n° 2, et ainsi de suite. Une fois tous les élèves de l'échantillon installés, le collecteur de données doit distribuer les livrets en fonction du formulaire de renseignement sur les élèves et du numéro du bureau, et vérifier ainsi la cohérence des identifiants des élèves.

ÉTAPE 3 : PARTIE A DU LIVRET : QUESTIONNAIRE DE L'ÉLÈVE

1. Donner un aperçu du livret de l'élève

Le collecteur de données doit préciser en quoi consiste le projet, se présenter et expliquer aux élèves qu'ils devront répondre à un test de connaissances sur le VIH et le SIDA. Il doit préciser qu'il ne s'agit pas d'un examen. Il est également important d'insister sur le fait que les élèves doivent répondre à toutes les questions du questionnaire et du test, et ne laisser aucune question sans réponse.

2. Vérifier les informations de la Partie A : Information sur l'élève

Avant de démarrer le test de connaissances sur le VIH et le SIDA, le collecteur de données doit vérifier avec les élèves que les informations pré-remplies relatives à leur date de naissance et leur sexe sont correctes dans la « Partie A : information sur les étudiants ».

ÉTAPE 4 : PARTIE B DU LIVRET DE L'ÉLÈVE : TEST DE CONNAISSANCES SUR LE VIH ET LE SIDA

Le collecteur de données doit expliquer aux élèves qu'ils vont répondre à quelques questions portant sur leurs connaissances du VIH et du SIDA. Ils doivent attendre les instructions du collecteur de données avant de passer à la question suivante. Tous les élèves doivent répondre à la même question au même moment au cours de la session.

1. Répondre aux questions d'entraînement

Le collecteur de données doit faire des exercices d'entraînement avec les élèves. Les questions d'entraînement doivent être adaptées au contexte du pays et de la population cible. Le collecteur de données doit lire chaque énoncé deux fois, puis inviter les élèves à cocher si l'énoncé est "Vrai" ou "Faux".

Ces questions d'entraînement visent à expliquer les concepts « vrai » et « faux », à montrer comment cocher les cases et à souligner l'importance de ne cocher qu'une seule case (Aucune valeur manquante ou réponses multiples ne sont autorisées). Si un étudiant souhaite changer sa réponse à un énoncé, il s'agit aussi de montrer comment utiliser la gomme et changer la réponse. Enfin, le collecteur de données doit aussi rappeler que les élèves ne sont pas autorisés à parler entre eux pendant le test.

2. Commencer le test

L'administration du test doit se faire de la façon suivante :

- a) Lisez le premier énoncé aux élèves, clairement et lentement.
- b) Relisez ensuite cet énoncé et invitez les élèves à cocher soit « Vrai », soit « Faux ».
- c) Donnez suffisamment de temps aux élèves pour répondre.
- d) N'expliquez pas la signification des énoncés.
- e) Rappelez que les élèves ne sont pas autorisés à parler pendant le test.
- f) Circulez dans la salle de classe pour s'assurer que tous les élèves répondent à cette question, et vérifiez qu'une seule réponse a été cochée.
- g) Maintenant, lisez le deuxième énoncé aux élèves.
- h) Relisez ensuite le deuxième énoncé, et invitez les élèves à cocher soit « Vrai », soit « Faux ».
- i) Donnez suffisamment de temps aux élèves pour répondre.
- j) Circulez dans la salle de classe pour vous assurer que tous les élèves répondent à cette question, et vérifiez qu'une seule réponse a été cochée.
- k) Procédez de la même manière jusqu'à ce que les élèves aient répondu aux 20 questions.

Les élèves devraient avoir besoin d'à peu près 20 à 30 minutes pour terminer le test de connaissances sur le VIH et le SIDA.

3. Fin du test et vérification des livrets des élèves

Le collecteur de données doit vérifier que les élèves ont répondu à toutes les questions (une case cochée par énoncé). Si des questions sont restées sans réponse, le DC doit demander à l'élève d'y répondre.

Enfin, les livrets des élèves doivent être collectés et rangés dans l'ordre de 1 à 30.

4. Séance de questions-réponses

Après avoir terminé le test et collecté les livrets des élèves, il est important que le collecteur de données donne les bonnes réponses pour chaque énoncé (voir la feuille séparée « Réponses au test de connaissances sur le VIH et le SIDA » dans l'annexe C). Si les élèves souhaitent discuter d'une question ou d'une réponse, veuillez prendre le temps de le faire et de clarifier les concepts. Ne tentez pas de répondre à une question si vous n'êtes pas sûr de la réponse. Dites simplement aux élèves que vous ne connaissez pas la réponse correcte.

5. Remercier les élèves pour leur participation

6. Effacer les numéros écrits dans les registres de présence

Indicateur 12. Établissements d'enseignement : programmes de réponse au VIH sur le lieu de travail

L'indicateur 12 « Établissements d'enseignement : programmes de réponse au VIH sur le lieu de travail » est défini de la façon suivante :

Pourcentage d'établissements d'enseignement qui mettent en œuvre un programme de réponse au VIH sur le lieu de travail

Les données pour la construction de cet indicateur peuvent être collectées soit par le biais d'une question détaillée lors d'une enquête en milieu scolaire, soit par une question simplifiée intégrée dans le recensement scolaire annuel SIGE (voir le Module A).

En ce qui concerne l'enquête en milieu scolaire, la méthode de mesure de cet indicateur implique une bonne compréhension de la part des directeurs/chefs d'établissement d'enseignement de ce en quoi constitue un programme de réponse au VIH sur le lieu de travail. Seuls les établissements qui mettent en œuvre un programme de réponse au VIH sur le lieu de travail doivent répondre à une question portant sur la couverture de 13 domaines/services différents.

Fournissez la définition normalisée de « programme de réponse au VIH sur le lieu de travail » :

- La définition normalisée devrait être fournie aux directeurs/chefs d'établissement d'enseignement à l'aide d'une note dans le questionnaire.
- Selon les *Directives*, la définition normalisée est la suivante : Un programme de réponse au VIH sur le lieu de travail implique que les employés des établissements d'enseignement aient accès à un ensemble minimal de services en rapport avec la réponse au VIH et au SIDA, dispensés par l'établissement ou par l'intermédiaire de l'autorité éducative compétente, au niveau local, du district ou au niveau national.

Utilisez une question de contingence ou question filtre avec une question complémentaire :

- Le format de la question à insérer dans le questionnaire pourrait être une question de contingence ou question filtre. La question filtre invite les écoles qui mettent en œuvre un programme de réponse au VIH sur le lieu de travail à répondre à une question complémentaire sur les domaines et les services couverts ou non par le programme. Elle oriente les autres vers la suite du questionnaire.
- La question complémentaire devrait porter sur la couverture de 13 domaines et services, à savoir :

a) Information/formation du personnel

Formation sur la transmission et la prévention du VIH et des autres infections sexuellement transmissibles (IST), y compris promotion du préservatif et des précautions universelles

- Sécurité sur le lieu de travail

- Information et formation sur les droits des personnes vivant avec le VIH en général, et des membres du personnel vivant avec le VIH ou affectés par le VIH en particulier, y compris le droit à la confidentialité et la prévention de la stigmatisation et de la discrimination

- Information sur les politiques institutionnelles et du secteur de l'éducation concernant le VIH et le SIDA, y compris les règles et procédures de règlement des différends en cas de violation de la confidentialité ou en cas de stigmatisation ou de discrimination envers des membres du personnel vivant avec le VIH ou affectés par le VIH

- Information sur les services et les prestations offerts, à l'école et dans la communauté, aux membres du personnel vivant avec le VIH ou affectés par le VIH

b) Accès à des services et à des prestations destinés aux membres du personnel vivant avec le VIH ou affectés par le VIH

- Accès à des préservatifs masculins et féminins

- Accès à des tests de dépistage volontaire du VIH et au counseling avant et après le test de dépistage (CTV), soit à l'école, soit par une orientation vers des services communautaires existants

- Accès à des services de prévention de la transmission de la mère à l'enfant via une orientation vers des services communautaires existants

- Accès à un soutien psychologique destiné aux membres du personnel vivant avec le VIH ou affectés par le VIH, soit à l'école, soit par une orientation vers des services communautaires existants

- Accès à une prise en charge médicale et à un traitement (y compris conseils nutritionnels et ARV) destinés aux membres du personnel vivant avec le VIH, par une orientation vers des services communautaires existants

- Accès à une prise en charge sociale destinée aux membres du personnel vivant avec le VIH ou affectés par le VIH, soit fournie par l'école, soit en les orientant vers des services communautaires existants

c) Application des procédures de règlement des différends et des procédures disciplinaires

- Procédures de règlement des différends en cas de violation de la confidentialité

- Procédures de règlement des différends en cas de stigmatisation ou de discrimination envers les membres du personnel vivant avec le VIH ou affectés par le VIH

- Il est important de noter que la liste ci-dessus des services est strictement tirée de la méthode de mesure des *Directives*. Par conséquent, elle ne doit pas être modifiée ou supprimée.

Un modèle de question pour ce filtre est proposé dans l'encadré 18 ci-dessous. Après la note qui donne la définition normalisée, une question distingue les établissements d'enseignement qui ont mis en œuvre un programme de réponse au VIH sur le lieu de travail l'année scolaire précédente et les autres.

Les directeurs/chefs d'établissement des établissements qui ont mis en œuvre ce programme (c'est-à-dire « Oui » est coché) sont ensuite invités à répondre à une question sur la couverture de 13 domaines et services.

Dans l'annexe D, vous trouverez un exemple de questionnaire destiné à recueillir des informations sur l'école, y compris pour l'indicateur 12 sur « Établissements d'enseignement : programmes de réponse au VIH sur le lieu de travail ».

Encadré 18 : Modèle de question pour les établissements d'enseignement

NOTE : Un programme de réponse au VIH sur le lieu de travail implique que les employés des établissements d'enseignement aient accès à un ensemble minimal de services en rapport avec la réponse au VIH et au SIDA, dispensés par l'établissement ou par l'intermédiaire de l'autorité éducative compétente, au niveau local, du district ou au niveau national.

1. Votre établissement d'enseignement met-il en œuvre un programme de réponse au VIH sur le lieu de travail ?
(Veuillez cocher une seule case.)

Non

Oui et le programme de réponse au VIH sur le lieu de travail couvre les domaines et/ou services suivants :
(Veuillez ne cocher qu'une seule case pour chaque domaine/service.)

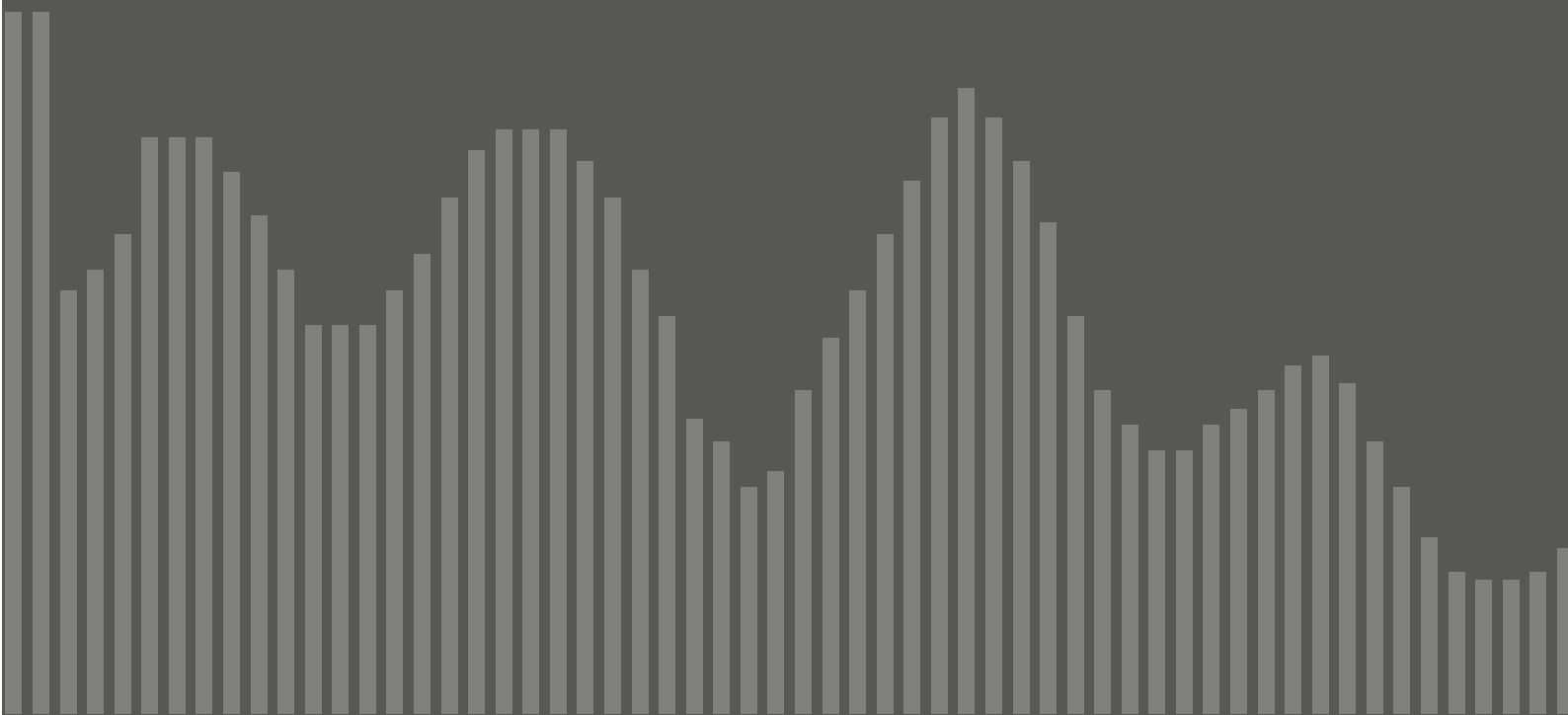
a) Information/formation du personnel		Non	Oui
1.01	Formation sur la transmission et la prévention du VIH et des autres infections sexuellement transmissibles (IST), y compris promotion du préservatif et des précautions universelles		
1.02	Sécurité sur le lieu de travail		
1.03	Information et formation sur les droits des personnes vivant avec le VIH en général, et des membres du personnel vivant avec le VIH ou affectés par le VIH en particulier, y compris le droit à la confidentialité et la prévention de la stigmatisation et de la discrimination		
1.04	Information sur les politiques institutionnelles et du secteur de l'éducation concernant le VIH et le SIDA, y compris les règles et procédures de règlement des différends en cas de violation de la confidentialité ou en cas de stigmatisation ou de discrimination envers des membres du personnel vivant avec le VIH ou affectés par le VIH		
1.05	Information sur les services et les prestations offerts, à l'école et dans la communauté, aux membres du personnel vivant avec le VIH ou affectés par le VIH		

b) Accès à des services et à des prestations destinés aux membres du personnel vivant avec le VIH ou affectés par le VIH		Non	Oui
1.06	Accès à des préservatifs masculins et féminins		
1.07	Accès à des tests de dépistage volontaire du VIH et au counseling avant et après le test de dépistage (CTV), soit à l'école, soit par une orientation vers des services communautaires existants		
1.08	Accès à des services de prévention de la transmission de la mère à l'enfant par une orientation vers des services communautaires existants		
1.09	Accès à un soutien psychologique destiné aux membres du personnel vivant avec le VIH ou affectés par le VIH, soit à l'école, soit par une orientation vers des services communautaires existants		

1.10	Accès à une prise en charge médicale et à un traitement (y compris conseils nutritionnels et ARV) destinés aux membres du personnel vivant avec le VIH, par une orientation vers des services communautaires existants		
1.11	Accès à une aide sociale destinée aux membres du personnel vivant avec le VIH ou affectés par le VIH, soit à l'école, soit par une orientation vers des services communautaires existants		

c) Application des procédures de règlement des différends et des procédures disciplinaires		Non	Oui
1.12	Procédures de règlement des différends en cas de violation de la confidentialité		
1.13	Procédures de règlement des différends en cas de stigmatisation ou de discrimination envers les membres du personnel vivant avec le VIH ou affectés par le VIH		

Annexes



Annexe A. Lectures complémentaires

IIEP; MTT (2006). Modules on Educational Planning and Management in a World With AIDS. (25 modules). Paris : IIEP-UNESCO.

Kelly, M.J. (2000). Planning for education in the context of HIV and AIDS. Fundamentals of Educational Planning, n° 66. Paris : IIEP-UNESCO.

SACMEQ NRCs. (2007). Manual for Data Collectors: Main Study. Paris : IIEP.

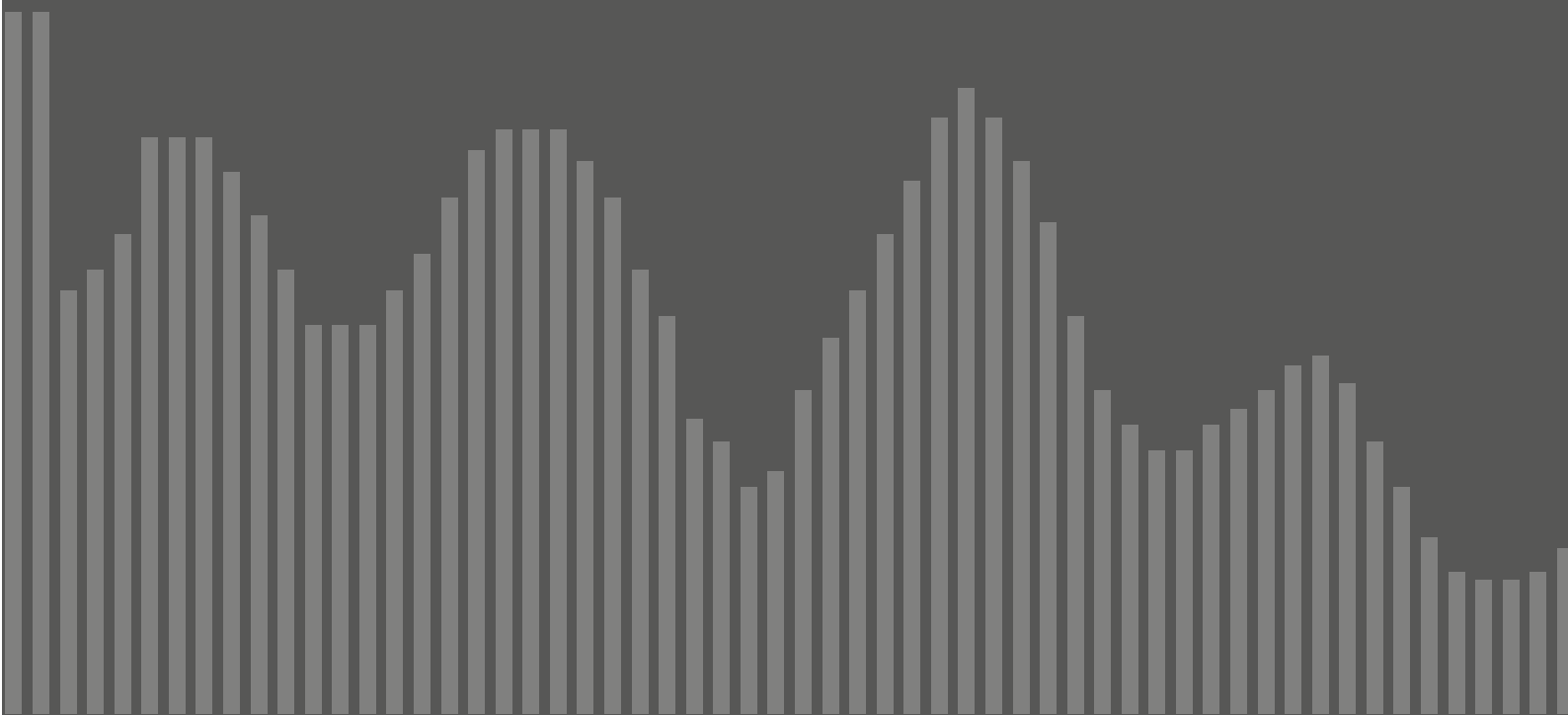
Ross, K.N. (2005). Sample design for educational survey research. *In* : Ross, K.N. (éd.) Quantitative research methods in educational planning. Paris : IIEP-UNESCO. Disponible à l'adresse suivante : www.unesco.org/iiep/PDF/TR_Mods/Qu_Mod3.pdf.

Sauvageot, C. (2003). Indicateurs for educational planning: a practical guide. Paris : IIEP-UNESCO.

Siniscalco, M. T., et Auriat, N. (2005). Questionnaire design. *In* : Ross, K.N. (éd.) Quantitative research methods in educational planning. Paris : IIEP-UNESCO. Disponible à l'adresse suivante : www.unesco.org/iiep/PDF/TR_Mods/Qu_Mod8.pdf.

UIS - AIMS. (2012). Online Training Modules on the Systematic Monitoring of Education for All (EFA).

Appendices



Appendice A. Exemple de livret de l'élève

NOTE : Le livret de l'élève vise à recueillir les réponses des élèves au test de connaissances sur le VIH et le SIDA, afin de construire l'indicateur 6 « Jeunes : connaissances sur le VIH et le SIDA ». Il contient deux parties. La partie A (« Information sur l'élève ») contient les questions nécessaires pour ventiler les résultats de l'indicateur. Le test de connaissances sur le VIH et le SIDA se trouve dans la partie B. L'ordre des questions du test est différent de celui de l'encadré 17. Il commence par les questions de niveau « facile » jusqu'aux questions plus « difficiles ».

Identification de l'école¹

Identifiant :	Nom :	Code numérique :
a. École :		
b. Région :		
c. District :		
d. Adresse de l'établissement :		
e. Numéro de téléphone :		
f. Votre école est: (Veuillez cocher une seule case):	<input type="checkbox"/> 1. Publique <input type="checkbox"/> 2. Privée	
g. Laquelle des descriptions suivantes correspond le mieux aux niveaux d'éducation offerts par votre école ? (Veuillez cocher une seule case.)	<input type="checkbox"/> 1. Niveau primaire seulement <input type="checkbox"/> 2. Niveau secondaire seulement <input type="checkbox"/> 3. Niveaux préprimaire et primaires combinés <input type="checkbox"/> 4. Niveaux primaire et secondaire combinés <input type="checkbox"/> 5. Niveaux préprimaire, primaire et secondaire combinés	
h. Localisation géographique (Veuillez cocher une seule case):	<input type="checkbox"/> 1. Milieu rural <input type="checkbox"/> 2. Milieu périurbain <input type="checkbox"/> 3. Milieu urbain	

Identification de l'élève

Identifiant :	Nom :	Code numérique :
a. Elève :		
b. Classe (Veuillez cocher une seule case) :	<input type="checkbox"/> 6 ^e année d'études <input type="checkbox"/> 7 ^e année d'études <input type="checkbox"/> 8 ^e année d'études <input type="checkbox"/> 9 ^e année d'études	

¹ La case d'identification regroupe des exemples de variables d'identification des écoles et des élèves. Elle doit donc être adaptée en fonction des codes officiels utilisés dans les pays.

Appendice B. Exemple de formulaire de renseignement sur les élèves

NOTE : Cet outil vise à aider le collecteur de données à sélectionner un échantillon de 30 élèves pour une classe cible dans une école choisie. Un code unique d'identification de l'élève doit être attribué à l'échantillon d'élèves dans l'école. Par exemple, le code d'identification de l'élève pour l'échantillon d'élèves de 7^e année pourrait avoir trois chiffres: le premier chiffre indique le niveau cible, les deux derniers correspondent à une valeur unique comprise entre 1 et 30.

Identification de l'école²

Identifiant :	Nom :	Code numérique :
a. École :		
b. Région :		

Identification de l'élève

Identifiant de l'élève			Nom de famille	Classe	Vacation	Date de naissance (jj/mm/aaaa)	Sexe de l'élève (cochez une case.)
7	0	1				--/~/----	<input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/> Fille
7	0	2				--/~/----	<input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/> Fille
7	0	3				--/~/----	<input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/> Fille
7	0	4				--/~/----	<input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/> Fille
7	0	5				--/~/----	<input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/> Fille
7	0	6				--/~/----	<input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/> Fille
7	0	7				--/~/----	<input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/> Fille
7	0	8				--/~/----	<input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/> Fille
7	0	9				--/~/----	<input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/> Fille
7	1	0				--/~/----	<input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/> Fille
7	1	1				--/~/----	<input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/> Fille
7	1	2				--/~/----	<input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/> Fille
7	1	3				--/~/----	<input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/> Fille
7	1	4				--/~/----	<input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/> Fille
7	1	5				--/~/----	<input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/> Fille
7	1	6				--/~/----	<input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/> Fille
7	1	7				--/~/----	<input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/> Fille
7	1	8				--/~/----	<input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/> Fille
7	1	9				--/~/----	<input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/> Fille
7	2	0				--/~/----	<input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/> Fille
7	2	1				--/~/----	<input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/> Fille
7	2	2				--/~/----	<input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/> Fille

² La case d'identification regroupe des exemples de variables d'identification des écoles. Il faut donc l'adapter en fonction du code officiel de l'école en vigueur dans le pays ; cette variable doit être conforme aux codes utilisés dans le livret de l'élève.

Identifiant de l'élève			Nom de famille	Classe	Vacation	Date de naissance (jj/mm/aaaa)	Sexe de l'élève (cochez une case.)
7	2	3				--/--/----	<input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/> Fille
7	2	4				--/--/----	<input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/> Fille
7	2	5				--/--/----	<input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/> Fille
7	2	6				--/--/----	<input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/> Fille
7	2	7				--/--/----	<input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/> Fille
7	2	8				--/--/----	<input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/> Fille
7	2	9				--/--/----	<input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/> Fille
7	3	0				--/--/----	<input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/> Fille

Appendice C. Réponses au test de connaissances sur le VIH et le SIDA

Les réponses au test de connaissance sur le VIH/SIDA, telles que référencées dans le manuel de l'élève en Annexe A, sont présentées ci-dessous :

1. Vrai
2. Faux. Lorsqu'ils piquent une personne, les moustiques n'injectent pas le sang de personnes qu'ils ont piquées auparavant. La seule chose qu'un moustique injecte est de la salive qui agit comme lubrifiant lui permettant de se nourrir de manière plus efficace. De plus, le VIH ne se reproduit pas (et ne peut pas survivre) chez les insectes. Il n'existe absolument aucune preuve scientifique sur la transmission du VIH à des personnes par des moustiques ou n'importe quel autre insecte – même dans les zones où les cas de VIH sont très nombreux et où il y a également de très nombreux moustiques.
3. Vrai
4. Vrai
5. Faux. Le VIH est un virus qui ne se trouve pas dans l'air, dans l'eau ou dans la nourriture et il ne survit pas très longtemps en dehors du corps humain.
6. Vrai
7. Faux. Le VIH se trouve seulement dans certains fluides corporels – le sang, le sperme, le liquide pré-séminal, les sécrétions anales, les sécrétions vaginales, et le lait maternel – d'une personne infectée par le VIH. Ces fluides doivent entrer en contact avec les muqueuses (de l'anus, du vagin, du gland et de la bouche) ou des parties du corps présentant des lésions importantes, ou bien être directement injectés dans le sang (avec une aiguille ou une seringue) pour que la transmission puisse intervenir.
8. Vrai
9. Faux. Même raison que celle donnée pour la réponse à la question 7.
10. Vrai
11. Faux. Même raison que celle donnée pour la réponse à la question 7.
12. Vrai
13. Faux. Même raison que celle donnée pour la réponse à la question 5.
14. Vrai
15. Faux. Le VIH ne peut pas se transmettre par la salive, et absolument aucun cas de contamination n'a été répertorié parce qu'une personne infectée par le VIH aurait craché sur une autre personne.
16. Vrai
17. Faux. Même raison que celle donnée pour la réponse à la question 7.
18. Faux. Le VIH n'existe pas, ne survit pas et ne se reproduit pas chez les chiens.
19. Vrai
20. Vrai

Appendice D. Exemple de questionnaire de l'école

NOTE : Ce questionnaire de l'école vise à recueillir des données nécessaires à la construction des indicateurs 3 et 12, respectivement « Éducation sexuelle et sur le VIH axée sur les compétences pour la vie courante » et « Établissements d'enseignement : programmes de réponse au VIH sur le lieu de travail ». Les trois premières questions sont destinées à obtenir des informations générales sur l'école, nécessaires pour ventiler les résultats de l'indicateur.

Identification de l'école³

Identifiant :	Nom :	Code numérique :
a. École :		
b. Région :		
c. District :		
d. Adresse de l'établissement :		
e. Numéro de téléphone :		

Information sur l'école

1. Votre école est :
(Veuillez cocher une seule case) :
 1. Publique
 2. Privée
1. Laquelle des descriptions suivantes correspond le mieux aux niveaux d'éducation offerts par votre école ?
(Veuillez cocher une seule case.)
 1. Niveau primaire seulement
 2. Niveau secondaire seulement
 3. Niveaux préprimaire et primaire combinés
 4. Niveaux primaire et secondaire combinés
 5. Niveaux préprimaire, primaire et secondaire combinés
2. Localisation géographique de votre école :
(Veuillez cocher une seule case) :
 1. Milieu rural
 2. Milieu périurbain
 3. Milieu urbain

³ La case d'identification regroupe des exemples de variables d'identification des écoles. Elle doit donc être adaptée en fonction des codes officiels utilisés dans les pays.

QUESTIONS SUR L'ÉDUCATION SEXUELLE ET SUR LE VIH AXÉE SUR LES COMPÉTENCES POUR LA VIE COURANTE FOURNIE PAR L'ÉCOLE

4. Le tableau ci-dessous récapitule les thèmes qui peuvent être intégrés dans différentes matières du programme scolaire (par exemple, biologie, sciences, etc.) et/ou lors d'activités périscolaires. Veuillez indiquer les thèmes qui ont été enseignés dans votre école et sous quelle forme (dans le programme officiel et/ou lors d'activités périscolaires) au cours de la dernière année scolaire.

(Si un thème a été enseigné dans votre établissement, veuillez cocher « Oui » dans la troisième colonne, indiquez également sous quelle forme dans les deux dernières colonnes.

Si un thème n'a pas été enseigné dans votre établissement, veuillez cocher « Non » dans la deuxième colonne et passez à la ligne suivante.

Veuillez ne pas cocher de case pour un niveau qui n'est pas disponible dans votre établissement.)

Au niveau primaire

	(a) Compétences génériques pour la vie courante	Enseignées par l'école		Si « Oui », indiquez sous quelle forme	
		Non	Oui	Dans le programme officiel	Lors d'activités périscolaires
4.01	Prise de décision/affirmation de soi				
4.02	Communication/négociation/refus				
4.03	Acceptation, tolérance, empathie et non-discrimination				
4.04	Renforcement de la capacité à exercer ses droits				
4.05	Autres compétences génériques nécessaires à la vie courante				

	(b) Santé sexuelle et reproductive (SSR) et éducation sexuelle	Enseignées par l'école		Si « Oui », indiquez sous quelle forme	
		Non	Oui	Dans le programme officiel	Lors d'activités périscolaires
4.06	Croissance et développement de l'être humain				
4.07	Anatomie et physiologie sexuelles				
4.08	Reproduction				
4.09	Grossesse et accouchement				
4.10	Préservatifs				
4.11	Autres moyens de contraception				
4.12	Vie de famille, mariage, engagement à long terme et relations interpersonnelles				
4.13	Société, culture et sexualité : valeurs, attitudes, normes sociales et représentation de la sexualité dans les médias				
4.14	Comportement sexuel (pratiques sexuelles, plaisir et sentiments)				
4.15	Égalité des genres et rôles de genre				
4.16	Diversité sexuelle				

	(b) Santé sexuelle et reproductive (SSR) et éducation sexuelle	Enseignées par l'école		Si « Oui », indiquez sous quelle forme	
		Non	Oui	Dans le programme officiel	Lors d'activités périscolaires
4.17	Abus sexuels/résistance à des rapports sexuels non désirés ou imposés				
4.18	Violence sexiste et pratiques néfastes/rejet de la violence				
4.19	Transmission et prévention des infections sexuellement transmissibles (IST)				
4.20	Sources de services SSR/d'orientation				
4.21	Autres contenus relatifs à la SSR/éducation sexuelle				

	(c) Contenu spécifique lié au VIH et au SIDA	Enseignées par l'école		Si « Oui », indiquez sous quelle forme	
		Non	Oui	Dans le programme officiel	Lors d'activités périscolaires
4.22	Transmission du VIH				
4.23	Prévention du VIH : sexualité à moindre risque incluant l'usage du préservatif				
4.24	Traitement du VIH				
4.25	Services de conseil et de dépistage/recours à des services de conseil, traitement, prise en charge et accompagnement				
4.26	Stigmatisation et discrimination liées au VIH				
4.27	Autre contenu spécifique lié au VIH et au SIDA				

Au secondaire

	(a) Compétences génériques pour la vie courant	Enseignées par l'école		Si « Oui », indiquez sous quelle forme	
		Non	Oui	Dans le programme officiel	Lors d'activités périscolaires
4.28	Prise de décision/affirmation de soi				
4.29	Communication/négociation/refus				
4.30	Acceptation, tolérance, empathie et non-discrimination				
4.31	Renforcement de la capacité à exercer ses droits				
4.32	Autres compétences génériques nécessaires à la vie courante				

	(b) Santé sexuelle et reproductive (SSR) et éducation sexuelle	Enseignées par l'école		Si « Oui », indiquez sous quelle forme	
		Non	Oui	Dans le programme officiel	Lors d'activités périscolaires
4.33	Croissance et développement de l'être humain				
4.34	Anatomie et physiologie sexuelles				
4.35	Reproduction				
4.36	Grossesse et accouchement				
4.37	Préservatifs				
4.38	Autres moyens de contraception				
4.39	Vie de famille, mariage, engagement à long terme et relations interpersonnelles				
4.40	Société, culture et sexualité : valeurs, attitudes, normes sociales et représentation de la sexualité dans les médias				
4.41	Comportement sexuel (pratiques sexuelles, plaisir et sentiments)				
4.42	Égalité des genres et rôles de genre				
4.43	Diversité sexuelle				
4.44	Abus sexuels/résistance à des rapports sexuels non désirés ou imposés				
4.45	Violence sexiste et pratiques néfastes/rejet de la violence				
4.46	Transmission et prévention des infections sexuellement transmissibles (IST)				
4.47	Sources de services SSR/d'orientation				
4.48	Autres contenus relatifs à la SSR/éducation sexuelle				

	(c) Contenus spécifiques liés au VIH et au SIDA	Enseignées par l'école		Si « Oui », indiquez sous quelle forme	
		Non	Oui	Dans le programme officiel	Lors d'activités périscolaires
4.49	Transmission du VIH				
4.50	Prévention du VIH : sexualité à moindre risque incluant l'usage du préservatif				
4.51	Traitement du VIH				
4.52	Services de conseil et de dépistage/recours à des services de conseil, traitement, prise en charge et accompagnement				
4.53	Stigmatisation et discrimination liées au VIH				
4.54	Autre contenu spécifique lié au VIH et au SIDA				

QUESTIONS SUR LA RÉPONSE AU VIH SUR LE LIEU DE TRAVAIL DANS LES ÉCOLES

NOTE : Un programme de réponse au VIH sur le lieu de travail implique que les employés des établissements d'enseignement aient accès à un ensemble minimal de services en rapport avec la réponse au VIH et au SIDA, dispensés par l'établissement ou par l'intermédiaire de l'autorité éducative compétente, au niveau local, du district ou au niveau national.

5. Votre école/établissement d'enseignement met-il en œuvre un programme de réponse au VIH sur le lieu de travail ?

(Veuillez cocher une seule case.)

Non

Oui, et ce programme couvre les domaines et/ou les services suivants :
(Veuillez cocher une seule case pour chaque domaine/service.)

		Information/formation du personnel	Non	Oui
5.01		Formation sur la transmission et la prévention du VIH et des autres infections sexuellement transmissibles (IST), y compris promotion du préservatif et des précautions universelles		
5.02		Sécurité sur le lieu de travail		
5.03		Information et formation sur les droits des personnes vivant avec le VIH en général, et des membres du personnel vivant avec le VIH ou affectés par le VIH en particulier, y compris le droit à la confidentialité et la prévention de la stigmatisation et de la discrimination		
5.04		Information sur les politiques institutionnelles et du secteur de l'éducation concernant le VIH et le SIDA, y compris les règles et les procédures de règlement des différends en cas de violation de la confidentialité ou en cas de stigmatisation ou de discrimination envers des membres du personnel vivant avec le VIH ou affectés par le VIH		
5.05		Information sur les services et les prestations offerts, à l'école et dans la communauté, aux membres du personnel vivant avec le VIH ou affectés par le VIH		

		Accès à des services et à des prestations destinés aux membres du personnel vivant avec le VIH ou affectés par le VIH	Non	Oui
5.06		Accès à des préservatifs masculins et féminins		
5.07		Accès à des tests de dépistage volontaire du VIH et à des conseils avant et après le test de dépistage (CTV), soit à l'école, soit par une orientation vers des services communautaires existants		
5.08		Accès à des services de prévention de la transmission de la mère à l'enfant par une orientation vers des services communautaires existants		
5.09		Accès à un soutien psychologique destiné aux membres du personnel vivant avec le VIH ou affectés par le VIH, soit à l'école, soit en les orientant vers des services communautaires existants		
5.10		Accès à une prise en charge médicale et à un traitement (y compris conseils nutritionnels et ARV) destinés aux membres du personnel vivant avec le VIH, en les orientant vers des services communautaires existants		

		Accès à des services et à des prestations destinés aux membres du personnel vivant avec le VIH ou affectés par le VIH	Non	Oui
	5.11	Accès à une aide sociale destinée aux membres du personnel vivant avec le VIH ou affectés par le VIH, soit à l'école, soit en les orientant vers des services communautaires existants		

		Application des procédures de règlement des différends et des procédures disciplinaires	Non	Oui
	5.12	Procédures de règlement des différends en cas de violation de la confidentialité		
	5.13	Procédures de règlement des différends en cas de stigmatisation ou de discrimination envers les membres du personnel vivant avec le VIH ou affectés par le VIH		

Sélection d'un échantillon aléatoire de 30 élèves pour un niveau comprenant plus de 80 élèves

Les tableaux ci-dessus couvrent tous les échantillons aléatoires de 30 élèves pour un niveau comprenant de 31 à 80 élèves. Pour un nombre supérieur à 80 élèves, suivez les étapes décrites ci-dessous pour générer 30 numéros afin de sélectionner les élèves.

Étape 1 : Déterminez l'« intervalle fixe ».

Divisez le nombre total d'élèves du niveau en question par 30 pour obtenir l'« intervalle relatif », arrondissez-le pour obtenir l'« intervalle fixe ».

Étape 2 : Choisissez un « numéro de départ » compris dans l'intervalle fixe.

Choisissez un numéro entre 1 et l'intervalle fixe défini à l'étape 1 : c'est le « numéro de départ ».

Le numéro de départ est également le numéro d'élève du premier élève sélectionné.

Étape 3 : Déterminez les numéros de sélection des élèves.

Ajoutez l'intervalle fixe au numéro de départ pour sélectionner le deuxième élève. À ce chiffre, ajoutez l'intervalle pour sélectionner le troisième élève. Continuez à procéder ainsi, en ajoutant l'intervalle fixe, jusqu'à ce que le 30^e élève soit sélectionné.

Un exemple de sélection d'un échantillon aléatoire de 30 élèves est donné ci-dessous avec une école où 362 élèves sont inscrits en 7^e année :

- Étape 1 : L'intervalle relatif est de $362/30 = 12,07$. On l'arrondit à 12 afin d'obtenir l'intervalle fixe.
- Étape 2 : Choisissez un numéro de départ entre 1 et 12, par exemple 5. Le premier élève sélectionné sera l'élève dont le numéro est 5.
- Étape 3 : Ajouter l'intervalle fixe au nombre de départ : $5 + 12 = 17$, pour obtenir les numéros de sélection des élèves. Le tableau ci-dessous présente les numéros des 30 élèves sélectionnés.

Élève	Procédure de sélection	R362 Numéros des élèves sélectionnés
1	Choisissez un nombre de départ =	5
2	Ajouter l'intervalle de 12 =	17
3	Ajouter l'intervalle de 12 =	29
4	Ajouter l'intervalle de 12 =	41
5	Ajouter l'intervalle de 12 =	53
6	Ajouter l'intervalle de 12 =	65
7	Ajouter l'intervalle de 12 =	77
8	Ajouter l'intervalle de 12 =	89
9	Ajouter l'intervalle de 12 =	101
10	Ajouter l'intervalle de 12 =	113

Élève	Procédure de sélection	R362 Numéros des élèves sélectionnés
11	Ajouter l'intervalle de 12 =	125
12	Ajouter l'intervalle de 12 =	137
13	Ajouter l'intervalle de 12 =	149
14	Ajouter l'intervalle de 12 =	161
15	Ajouter l'intervalle de 12 =	173
16	Ajouter l'intervalle de 12 =	185
17	Ajouter l'intervalle de 12 =	197
18	Ajouter l'intervalle de 12 =	209
19	Ajouter l'intervalle de 12 =	221
20	Ajouter l'intervalle de 12 =	233
21	Ajouter l'intervalle de 12 =	245
22	Ajouter l'intervalle de 12 =	257
23	Ajouter l'intervalle de 12 =	269
24	Ajouter l'intervalle de 12 =	281
25	Ajouter l'intervalle de 12 =	293
26	Ajouter l'intervalle de 12 =	305
27	Ajouter l'intervalle de 12 =	317
28	Ajouter l'intervalle de 12 =	329
29	Ajouter l'intervalle de 12 =	341
30	Ajouter l'intervalle de 12 =	353

Basée sur la publication *Mesurer la réponse du secteur de l'éducation au VIH et au SIDA : Directives pour l'élaboration et l'utilisation d'indicateurs de base*, ce document vise à fournir aux ministères de l'Éducation des lignes directrices pour renforcer les outils de collecte de données afin de produire des indicateurs de base pour lesquels les données sont collectées par le secteur de l'éducation. Plus précisément, ce document décrit les exigences méthodologiques (avec des exemples réels testés sur le terrain) pour intégrer les indicateurs de base dans les recensements scolaires annuels et les enquêtes en milieu scolaire.

Section de l'éducation pour la santé et la citoyenneté mondiale
Division pour l'enseignement, l'apprentissage et les contenus
Secteur de l'éducation
UNESCO
7, place de Fontenoy
75352 Paris 07 SP, France
Site Web : www.unesco.org/aids
Courriel : aids@unesco.org



Secteur de
l'éducation

